



LE DEVOIR

Vol. LXXXIX - N° 224

MONTREAL, LES SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 OCTOBRE 1998

7 CAHIERS - 1,95\$ + TAXES = 2,25\$

LES ARTS

Les scènes de théâtre sont à nouveau envahies par les curés!, page B 1

LES ACTUALITÉS

Un hélicoptère des Forces armées s'écrase en Gaspésie, page A 10

LES ARTS

La chronique d'Odile Tremblay: Archets en berne, page B 10

PERSPECTIVES

L'Europe rose

Certes, l'Europe est rose. Mais les teintes vont du rose pâle au rouge vif, quand on n'y trouve pas des touches multicolores.

Il est de bon ton dans les cercles socialistes de s'extasier ces jours-ci sur la couleur des gouvernements européens. Comme si, depuis l'élection du social-démocrate Gerhard Schröder en Allemagne, l'Europe avait découvert qu'elle était rose de l'Atlantique à l'Oder-Neisse.

Les chiffres sont éloquent. Il n'y a guère que l'Espagne de José Maria Aznar et l'Irlande de Bertie Ahern qui échappent à la floraison des œillets. Partout ailleurs, les gouvernements de l'Europe des 15 sont issus de partis sociaux-démocrates ou de coalitions auxquelles participent les socialistes. Ceux-ci dirigent onze pays européens, dont les quatre pays les plus peuplés: Allemagne, France, Grande-Bretagne et Italie.

Mais l'énumération des victoires socialistes est trompeuse. En effet, il y a certainement plus d'écart entre Lionel Jospin et Gerhard Schröder qu'entre ce dernier et Helmut Kohl. Tony Blair s'entendrait lui aussi plus facilement avec Margaret Thatcher, à l'égard de qui il n'a pas caché son admiration, qu'avec Oskar Lafontaine, leader de l'aile gauche du Parti social-démocrate allemand. La politique de répression du crime des travaillistes anglais et les amitiés de Gerhard Schröder dans la grande entreprise seraient de véritables infamies dans le Parti socialiste français.

Dans chaque pays, les socialistes doivent de plus composer avec les partis les plus divers. Cela va du parti conservateur (ÖVP) en Autriche aux communistes purs et durs de l'Ifondazione Comunista en Italie, en passant par les Verts en Allemagne.

Il ne faut donc pas se laisser abuser par les sourires entendus. Certes, les rencontres se multiplient au Parti des socialistes européens, qui regroupe les sociaux-démocrates d'Europe. On parle même d'un programme commun pour l'élection européenne de juin 1999. La social-démocratie européenne n'en est pas moins très diversifiée: «nouveau centre» en Allemagne, «gauche plurielle» en France, «troisième voie» en Grande-Bretagne, gauche «arc-en-ciel» en Finlande. On ne sait plus quels mots inventer.

Gerhard Schröder a eu beau citer à Lionel Jospin quelques vers de Rainer Maria Rilke lors de leur première rencontre, les réjouissances pourraient être de courte durée. En proposant d'ajouter la Grande-Bretagne au couple franco-allemand, Schröder a fait grimacer les Français.

Même les poignées de main énergiques entre socialistes ne convainquent personne. Tony Blair et Bill Clinton, réunis la semaine dernière à New York pour un colloque sur la «troisième voie», n'ont attiré aucun leader socialiste européen. Lionel Jospin avait mieux à faire. Il était allé vendre une nouvelle ligne de métro aux communistes chinois. Beaucoup plus qu'une simple affaire de couleur politique, l'Europe rose souligne l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle génération qui, dans certains pays comme l'Allemagne et la Grande-Bretagne, a longtemps été tenue à l'écart: celle de 1968. Schröder et Jospin ont tous les deux circulé à la périphérie du mouvement. Leurs ministres sont souvent d'anciens contestataires. Dirigeant de Mai 68 en France, Daniel Cohn-Bendit parle d'une nouvelle «génération morale».

Mais il s'agit aussi de la génération de l'après-guerre. Une génération qui voit beaucoup plus dans l'Europe un grand chantier économique qu'un rempart politique contre un nouveau conflit mondial. Une génération pour qui l'idée de nation n'évoque plus instantanément le péril fasciste et les camps d'extermination.

Gerhard Schröder ne craint pas de parler des intérêts nationaux de l'Allemagne. Helmut Kohl aurait confié à l'ancien président François Mitterrand qu'il craignait d'être le dernier chancelier proeuropéen. Le récent combat franco-allemand pour la présidence de la Banque centrale européenne donnait une idée du nouveau climat.

En fait, le seul point commun de cette nouvelle gauche serait d'avoir été élue pour réaliser sans trop de casse (i.e. sans trop de chômage) des tâches qu'on attribuait autrefois à la droite: réduction des impôts, rationalisation des services sociaux, privatisations. Ainsi a-t-on vu un Lionel Jospin privatiser plus d'entreprises d'État que son prédécesseur Alain Juppé. En Allemagne et en France, personne ne s'illusionne. Il s'agit de faire autrement et mieux avec moins. Quant à l'Europe, on cherche encore le pays prêt à y mettre plus d'argent.

Crier à la victoire de la gauche, c'est oublier que nombre d'idées de justice sociale que les sociaux-démocrates étaient autrefois les seuls à défendre sont aujourd'hui communément acceptées à droite. À l'inverse, le réalisme économique est aujourd'hui souvent mieux défendu à gauche. C'est probablement ce qu'on nomme le centre... ou le rose tendre.

Les enfants du sinistre



OLEG POPOV REUTERS

CETTE FAMILLE albanaise de souche quittait hier la région de la Drenica, dans la province du Kosovo, où la plupart des habitations ont été détruites par les forces de sécurité serbes. Hier, le secrétaire américain à la Défense, William Cohen, a indiqué que l'OTAN interviendrait, si nécessaire, dans moins de deux semaines, pour contraindre le président yougoslave Slobodan Milosevic à respecter les résolutions de l'ONU et mettre fin aux violences dans cette région. Il a précisé que les alliés de l'OTAN, inquiets du sort de milliers de réfugiés à l'approche de l'hiver, ne seraient pas satisfaits si Milosevic se contentait «d'arrêter les tueries momentanément». Lire nos informations en page C 8 et l'éditorial de Guy Taillefer en page A 12.

Affichage dans les grands magasins

Bouchard appelle au calme

«Je ne suis pas intéressé aux boycottages»

MANON CORNELIER
JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

Le premier ministre Lucien Bouchard n'a pas voulu encourager hier un boycottage des magasins qui afficheraient en anglais en plus du français. «Ce n'est pas dans la confrontation que ces choses-là vont se régler», a-t-il déclaré aux journalistes après avoir prononcé un discours devant la Chambre de commerce de l'est de Montréal. «Je ne suis pas intéressé aux boycottages, je suis intéressé à convaincre les gens, a-t-il affirmé. C'est la meilleure façon d'obtenir des résultats.»

Plus tôt en journée, le président de la CSN, Gerald Larose, avait parlé d'un appel au boycottage des grands magasins si ceux-ci cédaient aux pressions d'Alliance Québec. «Les consommateurs francophones ne se laisseront pas mépriser bien longtemps», a dit M. Larose. Si les magasins ne rompent pas l'équilibre actuel, il n'y aura pas de boycottage. Mais il est évident que si jamais ils changeaient leur politique d'affichage, il faudra répondre. La CSN devrait élaborer sa stratégie lors d'un congrès la semaine prochaine.

Le premier ministre Bouchard a reconnu que la situation actuelle l'inquiète un peu. «Je crois qu'il est très impor-

tant que la population ne dramatise pas cette situation, a-t-il déclaré. Il ne faut pas se laisser embarquer dans les réactions émotives.» Il a cependant ajouté qu'il ne s'attendait pas à ce que les choses dégénèrent. «Je fais confiance au Québec, a-t-il déclaré. Nous avons une société qui est responsable et qui a beaucoup de maturité politique.»

De passage à Montréal, le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales Stéphane Dion s'est également opposé à l'idée d'un boycottage. «Nous ne sommes pas chauds à l'idée de boycott comme moyen de pression, mais c'est légal. Ce sont aux magasins de voir comment ils veulent réagir à ce genre de pressions. Mais une chose est claire, aucun Canadien ne comprendrait qu'il y ait un mouvement pour accroître l'anglais au Québec sans qu'il y ait un mouvement équivalent en faveur du français à l'extérieur du Québec.»

Par contre, Stéphane Dion a critiqué l'attitude de Lucien Bouchard. «Lorsqu'un problème survient, les dirigeants doivent faire preuve d'une grande modération et d'un sens des responsabilités comme l'ont fait MM. Charest et Ryan. M. Bouchard, plutôt que de sonner le tocsin, devrait prendre exemple sur eux.»

VOIR PAGE A 14: BOUCHARD

Union sociale: les nuages se dissipent

La réunion d'Edmonton se termine sur une note optimiste

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Les nuages qui planaient en septembre sur les discussions ayant trait à un accord-cadre sur l'union sociale se sont partiellement dissipés hier lors de la rencontre fédérale-provinciale des ministres responsables du dossier. Après les escarmouches de l'été, les vraies négociations pourront finalement commencer.

La réunion d'hier à Edmonton, la première depuis le consensus provincial conclu en août à Saskatoon, s'est terminée sur une note optimiste, ont confié au téléphone la ministre fédérale de la Justice, Anne McLellan, et les ministres des Affaires intergouvernementales du Québec et de l'Ontario, Joseph Facal et Diane Cunningham.

«Je reste confiant pour la suite des choses parce que les questions de fond ont été abordées. Mais en même temps,

VOIR PAGE A 14: UNION SOCIALE

Un Québécois dans la Série noire

«J'ai voulu faire un pastiche de roman noir», dit François Barcelo

Cadavres est le premier roman noir composé par un écrivain québécois à être publié dans la Série noire, la série consacrée à ceux et celles qui ne sont ni avarés en méchanceté ni manchots des coups bas. La noire, c'est une galerie de tordus qui ne font jamais dans le détail, de rétamés qui ne font jamais dans la dentelle. L'auteur de *Cadavres*? François Barcelo. On l'a rencontré. Il s'est raconté.

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Cette histoire, celle susceptible de nous éclairer sur les tenants ou aboutissants propres à la confection de *Cadavres*, commence en 1994. Cette année-là, François Barcelo met un point final au roman intitulé *Moi, les parapluies* publié par Libre Expression.

Ce roman une fois imprimé, une fois mis en marché, ce roman une fois derrière lui, Barcelo

lo l'impression ou le pressentiment qu'il avait peut-être bien écrit un roman plutôt noir aux entournures qu'un roman... comment dire? Mettons généraliste.

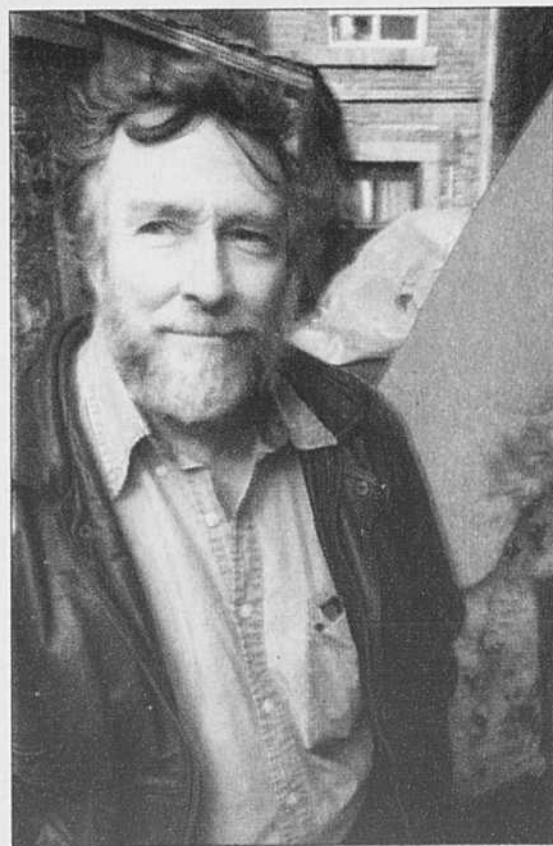
Histoire d'en avoir le cœur net, il demande à un de ses copains fêré comme versé en roman policier ou noir de lire *Moi, les parapluies*. Il veut son avis, ses observations. Et alors? «Il l'a lu et il m'a dit que ce n'était pas un roman noir.»

Le temps, comme on dit platelement, passe. Le temps s'écoule mais l'impression qu'il a peut-être bien écrit un roman noir persiste. Alors, en 1996, François Barcelo,

histoire d'en avoir le cœur plus que net, envoie une copie du manuscrit et non du livre publié aux éditions de la Série noire dirigée par le sympathique et fort en gueule Patrick Raynal, troisième directeur de cette collection fondée au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale par Maurice Duhamel.

Auparavant, j'avais transposé l'histoire de *Moi, les parapluies* aux États-Unis afin de séduire les Français. Cela fait, j'ai réalisé que ça ne fonctionnait pas du tout. J'ai donc envoyé l'original en changeant seulement le titre. C'est ainsi que *Moi, les parapluies* est devenu *Le Coup de parapluie*.

Six mois s'écoulent. Barcelo est alors dans un de ces coins perdus du Mexique qu'aimait tant le grand Jim Thompson, auteur de *1275 âmes*, n° 2000 de la Série noire. Il est là-bas, sa compagne, sa femme, est ici. Raynal



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le romancier François Barcelo devient le premier auteur québécois à voir son manuscrit publié dans la célèbre Série noire de Gallimard.

VOIR PAGE A 14: NOIRE

MÉTÉO

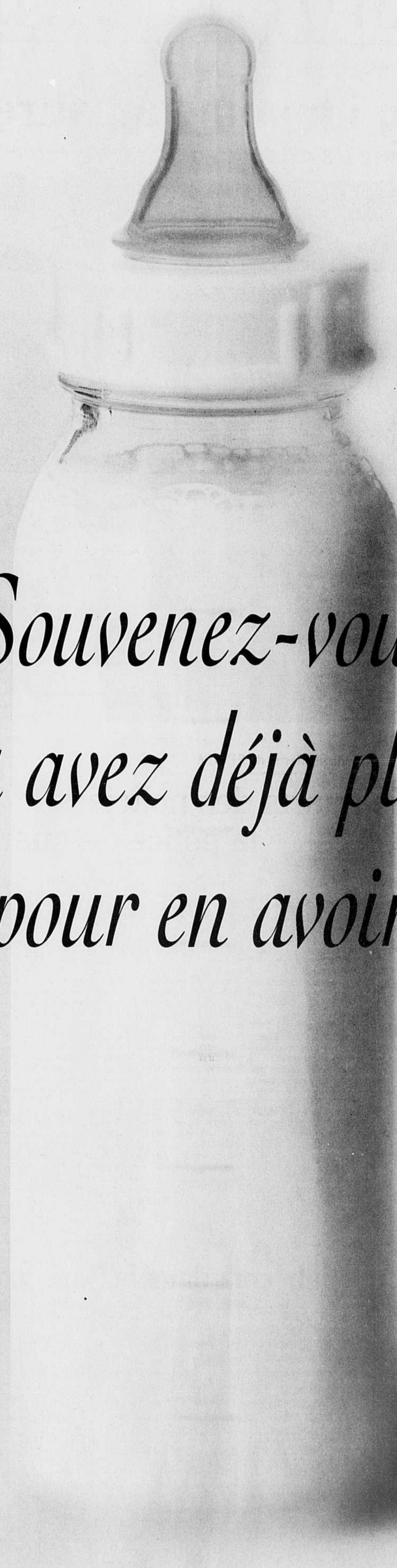
Montréal	Québec
Ensoleillé avec passages nuageux.	Ensoleillé avec passages nuageux.
Frais.	Max: 11 Min: 2
Max: 14 Min: 3	Détails, page C 14

INDEX

Annonces C 12	Livres D 1
Les Arts B 1	Le monde C 8
Avis publics... C 11	Les sports C 14
Bourse C 6	Montréal... A 3
Economie..... C 1	Mots croisés C 11
Éditorial..... A 12	Politique..... A 10

www.ledevoir.com





*Souvenez-vous.
Vous avez déjà pleuré
pour en avoir.*



Jamais sans mon lait

LE DEVOIR MONTREAL

Débat électoral sur les finances publiques

Bourque, l'homme à battre

Le maire sortant essuie les attaques de ses trois adversaires

Un consensus se dessine à l'horizon de la campagne électorale montréalaise. Pierre Bourque, qui mène dans les sondages malgré un bilan fort critiqué, est maintenant l'homme à attaquer.

HÉLÈNE BUZZETTI
LE DEVOIR

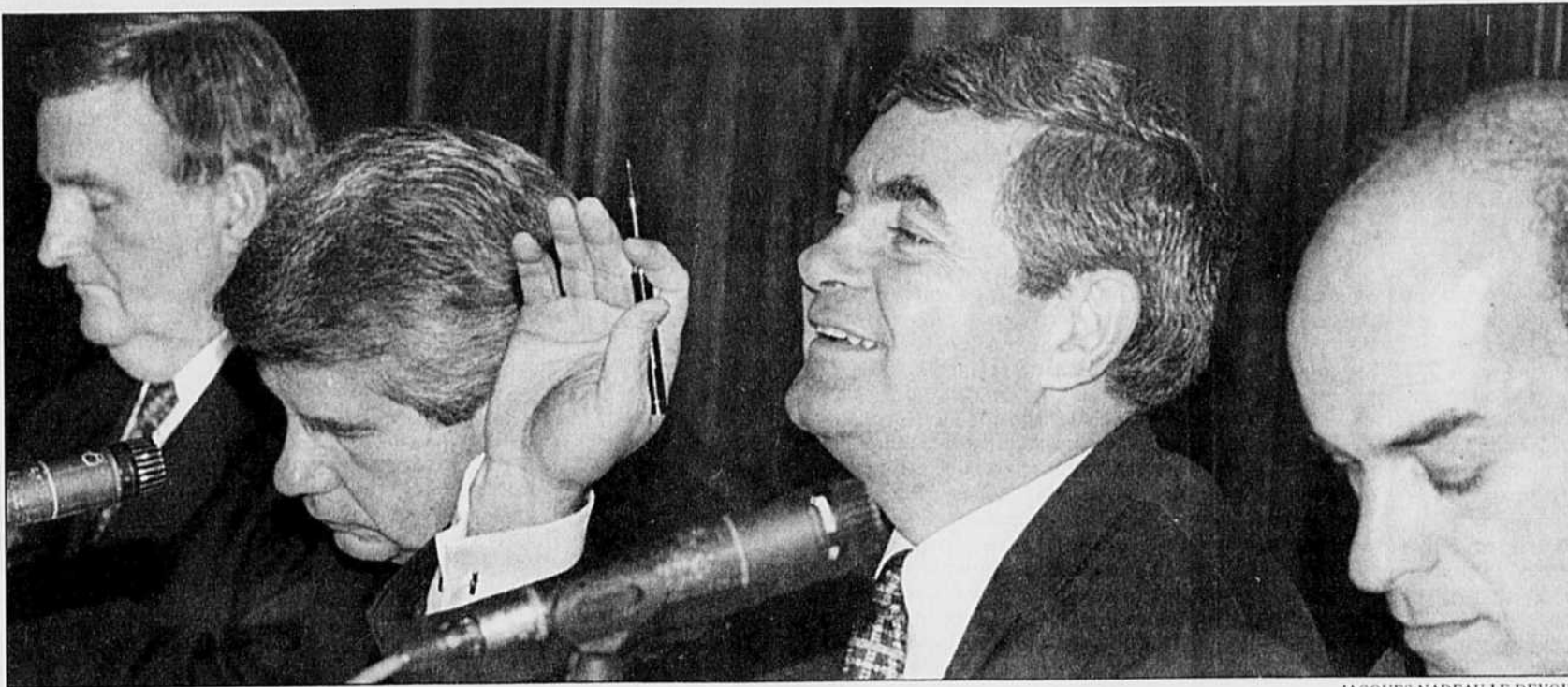
Il n'y a peut-être pas eu de gagnant au débat des candidats à la mairie sur les finances publiques et la gestion de la Ville, organisé par la Chambre de commerce de Montréal et qui a réuni près de 400 personnes. Mais une tendance se profile désormais: Pierre Bourque, en tête dans les sondages, est maintenant la cible de toutes les attaques.

«Bourque ne vit pas sur la même planète, a lancé Jacques Duchesneau en réponse au maire sortant qui venait de défendre son bilan sur la qualité des services. Quand il a annoncé les congédiements d'employés (dans l'affaire des vignettes V.I.P.), il a parlé de laxisme. À ce compte-là, c'est lui qu'on aurait dû congédier.»

Jean Doré, lui, a reproché à M. Bourque «ses demi-vérités». «Il dit qu'il a ramené le budget de la Ville à celui de 1992, mais il ne dit pas qu'à ce moment, la dette de la Ville était à 15 % du budget et qu'en 1986, les réserves, le bas de laine des Montréalais, étaient de 20 millions de dollars. Et je les ai augmentées à 100 millions. Sous Bourque, elles ont fondu à 35 millions.»

Quant à Michel Prescott, il a rappelé la quasi-mise en tutelle de la Ville de Montréal par Québec. «Montréal n'est pas en face du gouvernement du Québec, il est dans sa poche.»

Mais Pierre Bourque a prouvé être un adversaire-caoutchouc: les attaques ont rebondi sur lui sans jamais l'atteindre, et bien que la salle com-



Ni Pierre Bourque, ni Jean Doré, ni Jacques Duchesneau, ni Michel Prescott n'a été sacré grand gagnant du débat sur les finances publiques.

blée de supporters de Jacques Duchesneau l'ait hué à quelques reprises, le maire sortant est parvenu à marquer des points.

«On a géré cette Ville serré. On a remis 127 millions de surtaxes et de taxes dans les poches des gens. Nous avons relancé la construction. On a négocié pour la première fois avec Québec, et ça nous a permis de récupérer 81 millions récurrents dans les coffres de la Ville. Au niveau du tourisme, le taux d'occupation des hôtels est passé de 54 % en 1994 à 70 % cette année. Montréal est un modèle city pour le monde.»

M. Bourque a déversé des flots de chiffres, rappelant entre autres qu'il a réduit la dette actuarielle de la Ville de un milliard de dollars et qu'il a né-

gocié à la baisse le plancher d'emplois, laissant partir 1300 employés permanents.

Pressé par M. Doré d'expliquer comment il s'y prendra pour boucler le budget de 1999, qui affichera un trou de 70 millions, M. Bourque a persisté à ne pas dévoiler ses intentions. «Le budget 1998 est réglé, et pour celui de 1999, on passera le pont après les élections.»

Pour sa part, Jean Doré a réitéré sa promesse de réduire les taxes d'au moins 10 % pour les particuliers et celle de décentraliser la livraison de services municipaux à l'échelle de neuf arrondissements afin d'augmenter la productivité des employés, ce qui ferait selon lui économiser 75 millions aux contribuables. M. Duches-

neau a rappelé qu'il s'engageait à geler le compte de taxes jusqu'à 2002.

La question de l'efficacité de l'administration municipale est d'ailleurs régulièrement revenue sur la table. Tandis que M. Prescott promettait la création d'une commission sur l'efficacité de l'organisation du travail, une suggestion qui n'a vraiment pas semblé plaire à l'auditoire, composé surtout de gens d'affaires, M. Duchesneau a averti qu'il ne faudra pas augmenter la masse salariale.

«Mais avant de faire de l'impartition, nous discuterons avec les employés, qui ont souvent des solutions aux problèmes. Nous reverrons nos méthodes de travail pour augmenter la productivité.

Une position qui semblait plaire

aux cols bleus, qui se seraient ralliés à Nouveau Montréal. Richard Imbeault, membre du syndicat et président du comité pour la sous-traitance, était à la table de l'équipe de M. Duchesneau et a chaleureusement applaudi chacune de ses remarques.

«On ne sait même pas combien nous coûte une piscine à Montréal, a ajouté M. Duchesneau. Je soupçonne que ça coûte très cher par utilisateur. On devrait peut-être acheter une piscine pour tout le monde à la place.» Invité à préciser sa pensée après le débat, M. Duchesneau a énigmatiquement déclaré qu'il ne voulait pas réduire les services en loisirs mais qu'il fallait s'assurer que ces services soient utilisés par la population.

Sondage interne du SPCUM

Les trois quarts des policiers critiquent le succès de la police de quartier

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

Tout n'est pas rose au pays de la police de quartier. Dans un sondage interne du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) rendu public hier, il est révélé que près des trois quarts des policiers disent que l'implantation de la police de quartier n'est pas un succès. Aussi, 94 % disent que les effectifs ne sont pas suffisants et 64 % sont d'avis que leur tâche n'est pas assez bien définie. Malgré tout, la grande majorité (80 %) disent aimer leur travail.

«Il n'y a pas de surprise comme tel dans le document. C'est seulement la

pondération des résultats. On ne s'attendait peut-être pas à des choses aussi élevées dans certains cas ou aussi faibles dans d'autres cas. Mais on s'attendait à ce genre de messages-là», a dit la porte-parole du SPCUM, Diane Bourdeau. Celle-ci explique les faibles résultats par le peu d'expérience d'une partie des répondants dans le système de la police de quartier lors du sondage mené en mai dernier. Selon elle, les résultats seraient différents aujourd'hui. «Les gens ont eu le temps de s'approprier leurs nouvelles responsabilités. Ils ont dû faire un deuil d'un lieu physique, d'un compagnon de travail. Il y a des irritants quand on procède à un changement semblable et on doit gérer ça.»

La porte-parole note que les policiers ont compris le système de police de quartier. «Pour nous, ça démontre un succès puisqu'ils la comprennent, et ils sont d'accord (pour dire) que cela vise à améliorer la qualité des services.» Néanmoins, sur presque tous les points, un important écart sépare la perception des policiers de celle des cadres. Par exemple, à l'annonce «Je trouve que les changements au SPCUM sont "excitants" et motivants», 80 % des cadres se sont dits en accord avec l'énoncé contre... seulement 33,3 % des policiers! «Je pense qu'il y a des choses que les policiers n'ont peut-être pas vues concrètement et que la haute direction a pu apercevoir.

Je pense qu'on a du travail à faire.»

Au sujet du manque d'effectifs, dont la lacune ressort dans le sondage, la présidente de la Communauté urbaine de Montréal, Vera Danyluk, a indiqué hier que 200 policiers additionnels devraient être embauchés d'ici la fin de l'année. «Ce n'est pas un changement qui se fait en six mois. On se donne de trois à cinq ans pour le faire.»

Le sondage a servi à mesurer le moral du personnel, le degré d'adhésion et la compréhension du système, un an après le début de la police de quartier. Le SPCUM passera maintenant à l'étape des groupes de discussion pour définir entre autres les raisons pour lesquelles les

policiers sont si critiques envers la police de quartier.

Avec la collaboration
d'Hélène Buzzetti

Un avocat efficace pour
faire bouger les choses

FRANÇOIS GENDRON
Ph.D.

(514) 282-7772

Pour avoir le bon
avocat de votre côté



**VOIR CLAIR en
ÉDUCATION
ÉCONOMIQUE**

Travaux pratiques • Mise à jour

5^e secondaire

Cahier
160 pages, 11,50 \$

Corrigé
152 pages, 35,50 \$

Auteur Paul Beaudry

Les activités présentées dans Voir clair en éducation économique vont permettre l'acquisition de solides connaissances et la participation active de l'élève.

Ces activités visent un des objectifs du programme d'économie, à savoir l'éducation: par exemple, faire un bilan, un budget, réfléchir sur le monde du travail et le partage de la richesse, faire face au problème de l'endettement, se questionner sur les formes d'épargne, évoluer sur le marché des actions et des monnaies, décider des dépenses gouvernementales, prendre conscience des préjugés sur le tiers-monde.

Voir clair en éducation économique fait le lien entre les notions d'économie et l'actualité la plus récente.

Siège social :

GUÉRIN, éditeur ltée

4501, rue Drolet

Montréal (Québec) H2T 2G2

Téléphone : (514) 842-3481

Télécopieur : (514) 842-4923

Adresse Internet :

<http://www.guerin-editeur.qc.ca>

COMMUNICATION

1, 2, 3... ateliers

Expression
théâtrale

Avec Marielle Raiche,

comédienne

14, 21 et 28 octobre

4, 11 et 18 novembre

19h - 22h

28 novembre, 9h - 17h

150 \$ plus inscription 20 \$

Créativité
publicitaire

Avec Diane Petit,

consultante en créativité

9 et 23 octobre

6, 20 et 27 novembre

9h - 12h

140 \$ plus inscription 20 \$

Écris-moi
une chanson

«Création de textes pour la chanson»

Avec Sylvie Massicotte,

écrivaine et parolière

13 novembre, 19h - 21h

14 novembre, 9h30 - 16h30

100 \$ plus inscription 20 \$

Centre St-Pierre

514.524.3561

POSTE 400



BONALDO

LA MAISON DES IDÉES NOUVELLES

105, St-Paul ouest, 3^e et 4^e étages, Montréal
Tél.: (514) 287-9222 1-888-BONALDO

Pauline,

«IL FUT UN TEMPS OÙ L'ON SE VOYAIT BEAUCOUP.»

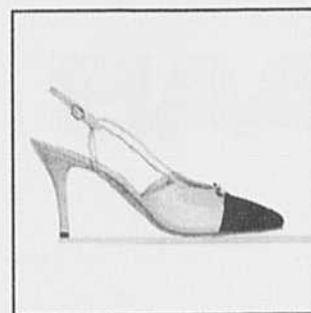
Tu seras toujours avec nous.

LANCOT
ÉDITEUR



RENÉ MANCINI

PARIS



EN EXCLUSIVITÉ
CHEZ

SERGE & RÉAL

1359, AVENUE GREENE, WESTMOUNT

(514) 933-3600

• MONTRÉAL •

Littérature «migrante»

Définir ou intégrer?

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Is nous arrivent d'ailleurs, après un périple plus ou moins long dans le monde. À force de vivre à Montréal, ils font désormais partie de notre univers. Pourtant, ils sont constamment interrogés sur leurs origines. Produits d'une société mobile et moderne, les écrivains immigrants portent le poids de leur propre mémoire et non celle de la culture dominante. «*Mon identité, c'est votre problème*», lançait hier l'écrivain David Homel, juif né à Chicago de parents originaires d'Europe de l'Est puis immigré au Québec. Aujourd'hui, «*nous ne sommes pas marginaux, nous sommes au centre*», a dit M. Homel après avoir mentionné que les immigrants vivent désormais partout à Montréal.

M. Homel participait, avec d'autres écrivains, à un atelier sur la littérature «migrante» du Québec dans le cadre du forum intitulé «La traversée des cultures» qui se déroulait cette semaine à l'UQAM.

«*Je parle de Bagdad pour me présenter à visage découvert*», commentait pour sa part Naïm Kattan, écrivain juif d'origine irakienne ayant vécu en France. Pour David Homel, s'identifier à une culture équivaut plutôt à se rendre vulnérable.

Au Québec, précisait Simon Harel, professeur au département d'études littéraires de l'UQAM, nous cherchons à tout prix des preuves d'amour dans la décision des immigrants d'habiter le Québec. Devons-nous à tout prix «*les aimer pour qu'ils nous rassurent dans notre tournoiement identitaire?*», a-t-il demandé.

Aux yeux d'un immigrant, porter un regard sur Montréal pour un public québécois, «*c'est comme éclairer les autres sur eux-mêmes*», poursuit Dany Laferrière, auteur né à Petit-Goâve avant de migrer à Port-au-Prince et vivant aujourd'hui entre Miami et Montréal. D'ailleurs, mentionne-t-il, ceux qui parlent le plus de la neige aux immigrants sont les Québécois eux-mêmes. «*Ils étaient là, se souvient-il de ses premières années au Québec, tous prêts à me regarder regarder la neige.*»

Il est pourtant vrai que la migration, avec son bagage intérieur morcelé, a ses conséquences. M. Laferrière a mentionné le poids des mots qui changent selon l'endroit d'où on vient. Le mot «mulâtre», par exemple, est plus lourd pour un Haïtien que pour un Québécois, tandis que le mot «indépendant», au Québec, est chargé de connotation politique. L'immigration dans un pays colonisateur, soutient-il, risque d'être lourde de mots empoisonnés.

Plus tôt dans la journée, un atelier portait d'ailleurs sur l'apport de l'immigration, sur le plan linguistique, à la langue française québécoise. Selon les données fournies par Jean-François Manègre, agent de recherche à l'Office de la langue française, 55,4 % des Montréalais parlaient le français à la maison en 1996, 25,4 % l'anglais et 19,2 % une autre langue. En vertu de ces données, l'anglais comme le français sont en baisse dans les chaumières, le phénomène étant dû aux vagues de nouveaux immigrants ne parlant ni français ni anglais à leur arrivée. En effet, précise M. Manègre, dès la seconde génération, les immigrants adoptent la langue apprise à l'école. C'est auprès de cette génération que les effets de la loi 101 devraient se faire sentir.

Règlement au conseil scolaire

Marois impose la règle de l'alternance sur une base annuelle

L'intervention de Pauline Marois aura finalement permis de dénouer l'impasse au Conseil scolaire de l'île de Montréal. La ministre de l'Éducation a en effet demandé aux membres du gouvernement de renoncer à leur présence à l'exécutif.

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Jacques Mongeau continuera de présider le Conseil scolaire de l'île de Montréal, du moins pendant un an. Cette décision fait partie d'une entente que la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, a arrachée aux membres du Conseil scolaire et qui met fin à la guerre que se livraient deux blocs de force égale.

«*J'ai fait aux membres une proposition qui était d'accepter ou de refuser*», a déclaré la ministre hier en conférence de presse. L'entente prévoit donc un changement de président et de vice-président du CSIM et de l'exécutif à tous les ans. La Commission scolaire de Montréal présidera, pour commencer, le comité exécutif pendant que le camp de M. Mongeau dirigera le conseil.

Mais cette disposition ne pouvait suffire à dénouer l'impasse. Mme Marois a donc demandé aux trois membres nommés par son gouvernement de renoncer à l'exécutif.

«*J'ai demandé aux membres nommés par le gouvernement de renoncer à leur présence à l'exécutif, ce qu'ils ont généreusement accepté*», a dit Mme Marois hier.

En abandonnant leur lutte pour l'obtention d'un siège au comité exécutif de l'organisme, les membres du gouvernement permettent aux cinq commissions scolaires d'être re-

présentées et à la Commission scolaire de Montréal de conserver trois des sept sièges de l'exécutif.

Mongeau est satisfait

Mais la Commission scolaire de Montréal, qui, en formant une alliance avec le bloc gouvernemental, s'assurait une majorité au sein de l'exécutif, perd quelques plumes dans l'entente.

Pour sa part, M. Mongeau, qui représente la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et préside le CSIM depuis sa fondation en 1973, s'est dit satisfait de l'entente, bien qu'une alternance de présidence à tous les ans lui semble difficile.

«*J'ai dit à la ministre qu'une alternance aux deux ans favoriserait davantage la stabilité du conseil*», a-t-il commenté hier. Mais M. Mongeau, un avocat, conclut que «*le pire des règlements vaut mieux que le meilleur des procès*».

La présidente de la Commission scolaire de Montréal, Diane De Courcy, n'a pour sa part pas voulu commenter l'entente, les cinq présidents des commissions scolaires ayant convenu de faire une déclaration conjointe lundi matin. (M. Mongeau n'est plus président de sa commission scolaire.)

Le conseil des ministres ne voulait pas de tutelle

Une mise en tutelle pendait au bout du nez du CSIM. Un sous-ministre de Mme Marois avait, après avoir vainement tenté de rapprocher les parties, proposé la tutelle. Deux groupes de huit membres chacun se faisaient la lutte depuis la rentrée, paralysant dans les faits tout le fonctionnement de l'organisme régional.

Mais en annonçant l'entente hier, Mme Marois n'a fait

aucun mystère du fait que le conseil des ministres ne voulait pas de tutelle. Ses collègues, a-t-elle dit hier en conférence de presse, lui ont demandé «*d'essayer de voir une solution qui conviendrait*».

Les huit commissaires du CSIM regroupés autour de Jacques Mongeau ont dénoncé à maintes reprises le rôle des membres du gouvernement dans l'impasse. Il y a quelques jours, le député libéral François Ouimet faisait de même en exhortant Mme Marois à rappeler ces trois membres à l'ordre. M. Ouimet rappelait que jamais les membres du gouvernement ne s'étaient ainsi collés à une commission scolaire, en l'occurrence la Commission scolaire de Montréal, dirigée par le MEMO, le Mouvement pour une école moderne et ouverte.

D'ailleurs, hier, la critique libérale en matière d'éducation, M. Ouimet, a rappelé que la ministre devait obtenir une modification du rôle des membres qu'elle avait nommés parce qu'elle se serait fait rappeler leurs liens avec le Parti québécois, avec le MEMO et avec le Bloc québécois.

M. Ouimet a rappelé que Daniel Bélanger est un candidat défait du MEMO à l'élection scolaire du 13 juin et secrétaire de ce parti, que Juan José Hernandez est président du Bloc québécois du comté d'Outremont et que Louise Aumais-Lauzon est une «*militante péquiste bien connue à Saint-Léonard*».

Le député François Ouimet estime que le débat sur l'avenir du CSIM doit quand même être fait, et rapidement. Il rappelle que les membres du conseil seront possiblement encore divisés en deux camps de force égale.

Le premier président du conseil scolaire, M. Mongeau, n'ignore pas cette réalité. Et «*je ne souhaite pas à avoir à exercer un vote prépondérant*», a-t-il dit hier.

Coûteux entreposage au SPCUM

Les autopatrouilles Lumina serviront

HÉLÈNE BUZZETTI
LE DEVOIR

Ce n'est pas parce qu'elles ne conviennent pas aux policiers que 65 autopatrouilles de marque Lumina sont entreposées sur un terrain du SPCUM depuis mars dernier mais plutôt parce que le service de police attend que les voitures déjà en circulation atteignent leur seuil d'usage avant d'être remplacées.

C'est du moins ce qu'a défendu Vera Danyluk, présidente de la CUM, lors d'un point de presse en fin de journée hier pour expliquer la découverte de ces automobiles flambant neuves par la candidate d'Équipe Montréal, Helen Fotopoulos.

Les Lumina avaient fait l'objet d'un premier test auprès

de 141 policiers en 1995, qui s'étaient plaints d'un manque d'espace pour le conducteur et le passager et la faible visibilité offerte par la lunette arrière. 49 véhicules ont tout de même été acquis en 1996, et un sondage a été mené. Résultat, un peu plus d'un policier sur trois, ou 40 %, s'en sont dits insatisfaits. Quelque 400 plaintes ont été déposées. Malgré tout, le SPCUM a décidé d'aller de l'avant avec l'achat de 65 de ces véhicules en 1998, qui ne sont toujours pas utilisés.

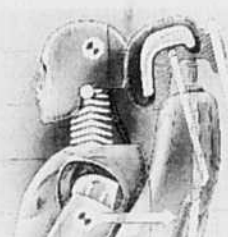
«*Ce n'est pas anormal d'avoir un certain nombre de véhicules en attente d'être mis en service*», a tempéré Mme Danyluk. On les met en service sur une période de six mois à un an. Les voitures seront intégrées d'ici le mois de juin prochain.

Le SPCUM devra malgré tout dépenser 1500 \$ par voiture pour les ajuster, une dépense, selon la CUM, qui se-

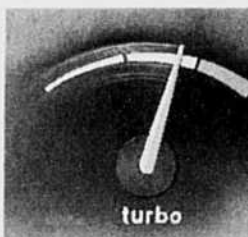
rait nettement inférieure aux prétentions de la Fraternité des policiers, qui affirme que les 49 Lumina acquises en 1996 ont été modifiées au coût de 150 000 \$ et qu'elles ne font toujours pas l'affaire des policiers.

«*L'ampleur des modifications à apporter a été nettement exagérée*», a commenté Serge Meloche, directeur adjoint au SPCUM. Ça coûtera 1500 \$, mais la Lumina nous fait déjà économiser 3000 \$ par rapport aux autres modèles disponibles.

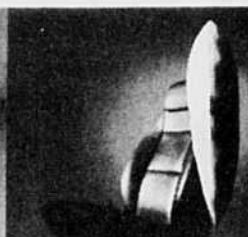
De son côté, le candidat à la mairie Jacques Duchesneau, qui était directeur du SPCUM au moment où l'achat des véhicules avait été envisagé, a conclu que la sortie de cette information constituait une attaque purement politique. «*On fait de l'esclandre avec des petites choses*», s'est-il contenté de dire.



Appuie-tête actif pour une protection accrue



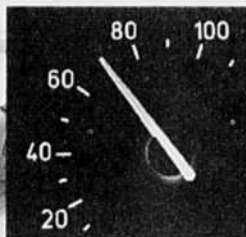
Moteur turbo Ecopower de 2 litres, 185 hp



Sacs gonflables latéraux et frontaux pour le conducteur et le passager avant



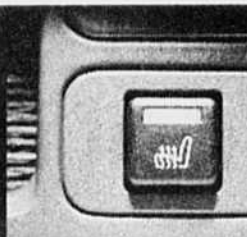
Accoudoir central arrière avec trappe pour le transport d'objets longs



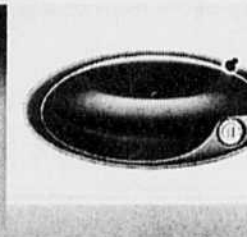
Affichage facultatif de nuit



Commandes des fonctions audio au volant



Sièges avant chauffants



Verrouillage de sécurité antivol

ON NE VOIT PAS DE SAAB À TOUS LES COINS DE RUE.

AVEC UNE SAAB, ON PRÉFÈRE SE TENIR

LOIN DES COINS DE RUE.

34 120\$*

418\$/mois*

Bail de 36 mois. Transmission manuelle.

4750\$ comptant

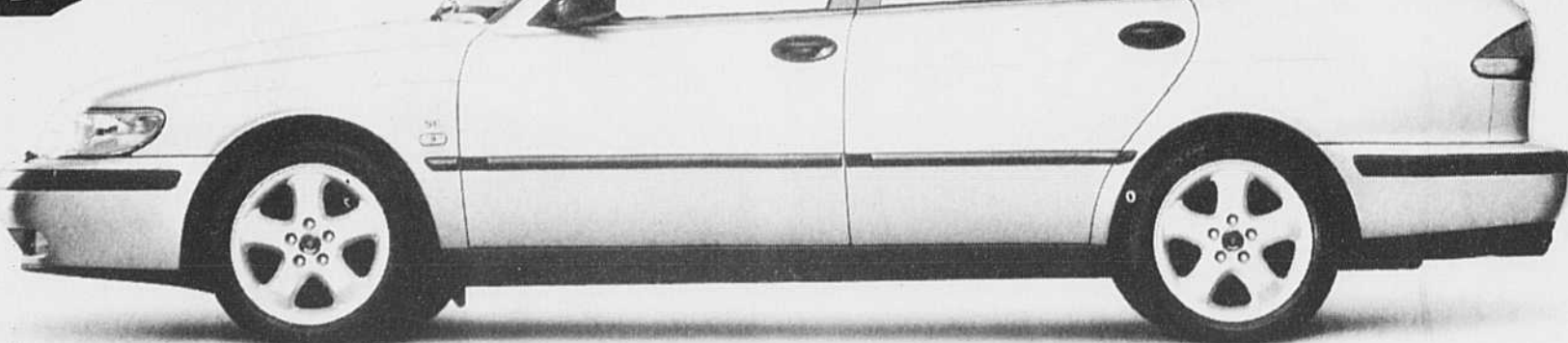
(transport, préparation et taxes d'accises inclus)

La SAAB est unique. Elle a été conçue pour performer, pour exceller, pour séduire, et ce, à un prix très accessible. Vous verrez, au volant d'une SAAB, équipée du moteur turbo Ecopower 185 HP, vous n'aurez qu'une idée en tête : aller là où les plus belles routes vous appellent, loin, très loin des coins de rue.

1 888 888 SAAB WWW.SAABCANADA.COM

SAAB

93 1999



Saab 9-3 1999 avec boîte de vitesses manuelle (15A). Véhicule illustré montre de l'équipement disponible en option. *Cette mensualité est calculée sur un bail LocationPlus de 36 mois et comprend le transport et la préparation à la route. Par contre l'immatriculation, l'assurance et les taxes ne sont pas incluses. À la signature du contrat, un premier versement vous sera demandé. Par ailleurs, le versement initial à payer (ou l'échange équivalent) sera de 4750 \$ plus taxes. Pendant la durée du bail, le kilométrage qui vous est alloué est de 60 000 km (basé sur un programme de bas kilométrage) et chaque kilomètre supplémentaire ne vous coûtera que 12 cents. Voyez votre détaillant Saab pour un plan de location qui tient compte d'un versement initial et de modalités convenant à votre budget. **Les détaillants peuvent fixer un prix ou des mensualités moindres.

Disponible chez votre détaillant Saturn Saab Isuzu

Saturn Saab Isuzu de Blainville
249, boul. Seigneurie Ouest
Blainville
(450) 437-6317

Bourassa Saturn Saab Isuzu
1615, boul. St-Martin Est
Laval
(514) 385-9191
www.bourassaauto.com

Saturn Saab Isuzu de Brossard
5950, boul. Marie-Victorin
Brossard
(450) 672-2500
www.gravel.qc.ca/saturnbrossard/

Décarie Saturn Saab Isuzu
6100, boul. Décarie
Montréal
(514) 342-2222
www.decariesaturn.com
(Angle Van Horne)

Gravel Saturn Saab Isuzu
1, Place Ville-Marie, # 11 180
Montréal
(514) 861-2000
www.gravel.qc.ca/saturn
(Angle Cathcart et McGill College)

Mondial Saturn Saab Isuzu
9415, Papineau
Montréal
(514) 385-7222
www.mondial-ssi.com

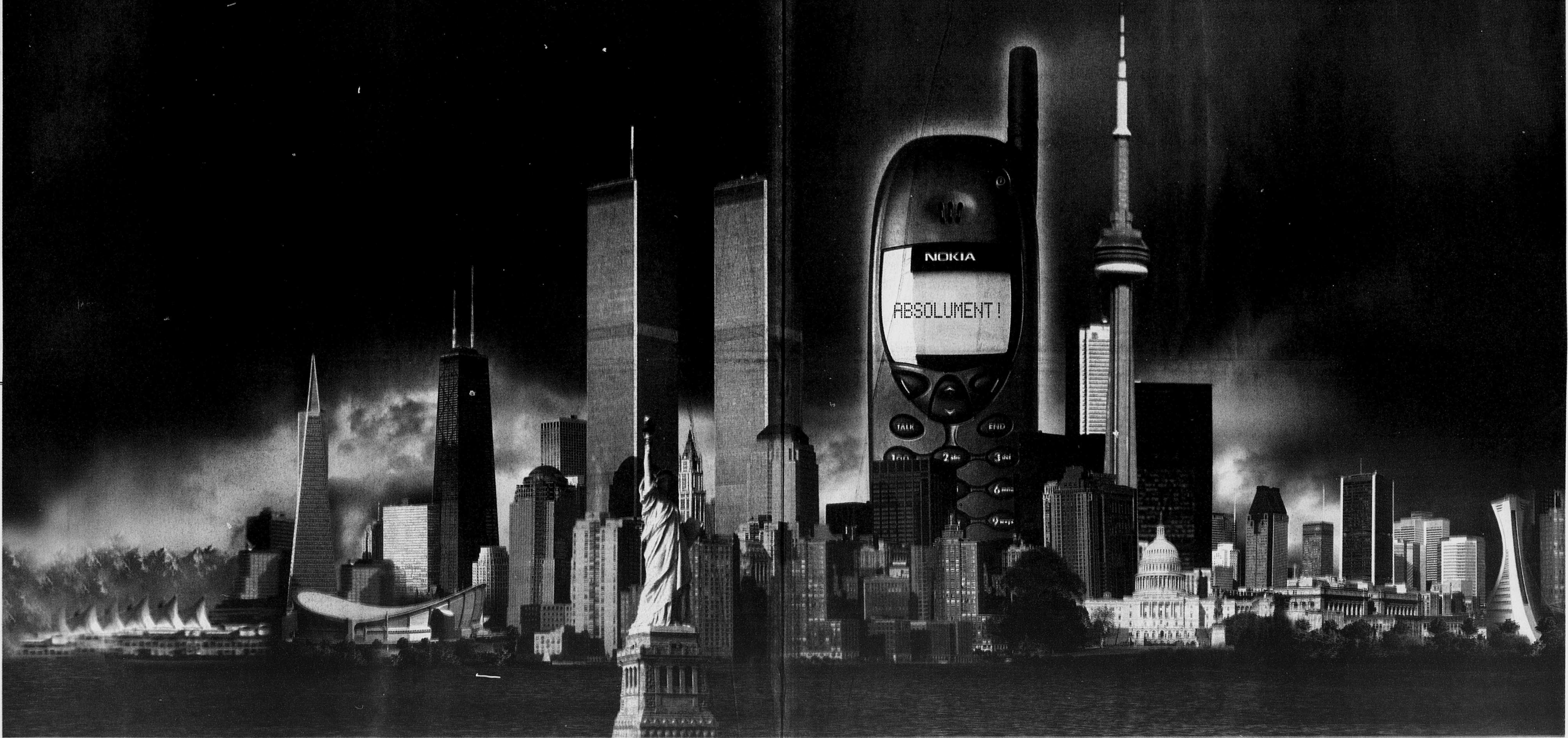
Saturn Saab Isuzu de Terrebonne
705, boul. des Seigneurs
Terrebonne
(450) 964-1374

West Island Saturn Saab Isuzu
10333, boul. Gouin Ouest
Roxboro
(514) 684-3161
(Entre des Sources et Aut. 13)

À PARTIR DU 5 OCTOBRE,
TOUS LES APPELS SANS FIL
DE N'IMPORTE OÙ
À N'IMPORTE OÙ
EN AMÉRIQUE DU NORD
SONT DES APPELS
LOCAUX!



GRANDE PREMIÈRE UN SEUL TARIF EN AMÉRIQUE DU NORD !



LE NOUVEAU TARIFIXE[†] NUMÉRIQUE DE CANTEL^{MD} AT&T^{MC}.
Bienvenue dans le voisinage !

UN SEUL TARIF EN AMÉRIQUE DU NORD
POUR AUSSI PEU QUE

20¢
LA MINUTE

PAS DE FRAIS DE DÉPLACEMENT. PAS DE FRAIS D'INTERURBAIN. PAS DE LIMITE HORAIRE.

Maintenant, tous les appels sont des appels locaux. Avec le nouveau Tarifixe numérique, vous pouvez appeler de n'importe où à n'importe où au Canada et aux États-Unis, en tout temps, pour aussi peu que 20 cents la minute*. Pas de frais de déplacement ni de frais d'interurbain. **Absolument !**

Pour plus d'information ou pour connaître le détaillant le plus près de chez vous, appelez le 1 800 IMAGINE (462-4463)



www.cantelatt.com

*Le tarif de 20 cents la minute s'applique au forfait à 300 \$ par mois qui inclut 1 500 minutes de temps d'appel en tout temps pour les appels originaires du Canada. D'autres forfaits sont offerts à partir de 75 \$ par mois. Des frais additionnels sont applicables pour l'Alaska, l'Hawaï et le Mexique. Il est nécessaire de posséder un téléphone numérique bimode/bande pour bénéficier du tarifixe numérique en Amérique du Nord. 1 / MD Marque de commerce de Rogers Cintel Inc. MC AT&T Corp. Utilisé sous licence.

• LES ACTUALITÉS •

Jean-Paul II amorce son séjour en Croatie

SNJEZANA VUKIC
ASSOCIATED PRESS

Zagreb — Jean-Paul II a entamé hier à Zagreb une visite pastorale de trois jours en Croatie, sur fond de polémique. Il doit béatifier aujourd'hui un ancien cardinal croate, accusé par certains d'avoir collaboré avec le régime pronazi des Oustachis durant la guerre.

Arrivé à bord d'un vol spécial Alitalia à 17h35, le pape, à sa descente d'avion, a embrassé de la terre croate, présentée dans un bol. Il a été accueilli par le président croate Franjo Tudjman, l'archevêque de Zagreb, Josip Bozanic, et le nonce apostolique Giulio Einaudi.

C'est la deuxième fois que Jean-Paul II visite ce petit pays de 4,5 millions d'habitants — dont 80 % sont de foi catholique — où il s'était déjà rendu il y a quatre ans presque jour pour jour.

Le pape a prononcé un premier discours à l'aéroport, appelant à la réconciliation entre les groupes religieux et ethniques et à un renforcement de la démocratie en Croatie. *«J'espère avec ferveur que dans cette partie de l'Europe, il n'y aura jamais plus de répétition des situations inhumaines que nous avons vues à plusieurs reprises durant le siècle»*, a déclaré le pape, qui s'exprimait en croate.

Il devait ensuite se rendre à la cathédrale de Zagreb pour s'adresser aux fidèles, puis se recueillir sur la tombe du très controversé cardinal Alojzije Stepinac. Jean-Paul II doit béatifier ce matin



Le pape s'est recueilli devant la tombe du controversé cardinal Alojzije Stepinac qu'il doit béatifier ce matin.

l'ancien archevêque dans le sanctuaire marial de Marija Bistrica, près de Zagreb, devant une foule attendue de 400 000 fidèles. Le cardinal sera la 805^e personne béatifiée par le Saint-Père. Mais cette fois, la célébration ne devrait pas passer inaperçue.

M^{re} Stepinac a longtemps été considéré par les Serbes et de nombreux juifs comme le symbole du régime fasciste et génocidaire des Oustachis, alliés des nazis pendant la Seconde Guerre mondiale. Ses détracteurs soulignent que le cardinal a donné sa

benédiction aux soldats fascistes, entretenu des contacts avec le leader du régime Ante Pavelic et s'est employé à convertir les Serbes, orthodoxes, au catholicisme, conformément aux ordres du pouvoir.

Mais du côté des catholiques croates, l'ancien archevêque de Zagreb fait figure de héros. D'aucuns le considèrent même comme un martyr pour sa lutte contre les tentatives du régime communiste d'après-guerre de supprimer la pratique religieuse.

Jugé par les communistes, le prélat

avait été condamné à 16 ans de travaux forcés pour collaboration. Il est mort en résidence surveillée en 1960.

La polémique sur sa béatification survient alors que devrait bientôt s'ouvrir le procès du criminel de guerre présumé Dinko Sakic, ancien Oustachi extradé en juin d'Argentine, où il s'était réfugié après la guerre. Sakic avait été commandant du camp de concentration de Jasenovac, où des milliers de Serbes, juifs et opposants croates furent massacrés durant la Seconde Guerre mondiale.

Dès 1942, le cardinal Stepinac avait dénoncé publiquement les dérives criminelles du régime, qui ont débouché sur la mort de dizaines de milliers de personnes. Dans des déclarations publiques, il avait qualifié le camp de Jasenovac de «honte» pour le pays. Accueillant Ante Pavelic à l'entrée de la cathédrale de Zagreb, il lui avait rappelé le septième commandement: «Tu ne tueras point.»

La communauté juive croate, qui a perdu 30 000 membres durant la guerre, a exprimé sa «reconnaissance» cette semaine à M^{re} Stepinac pour avoir «sauvé 500 juifs». Reste que le cardinal est loin de faire l'unanimité.

Le Centre Simon Wiesenthal, basé à Los Angeles, a demandé la semaine dernière au Vatican de surseoir à sa béatification, demandant un réexamen par des «historiens objectifs» du passé de l'ancien archevêque de Zagreb durant la guerre.

Déclaration universelle des droits de l'homme

Le Canada a failli rater la signature historique de 1948

Un article de William Schabas rappelle les hésitations, voire la quasi-hostilité du Canada à l'endroit de la DUDH

La communauté internationale a fait, en 1948, un grand pas vers la dignité et l'égalité de tous les humains en adoptant la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Il s'en est fallu de peu pour que le Canada ne trébuche dans les épreuves préliminaires, allant jusqu'à s'abstenir dans un vote clé, à l'instar du bloc soviétique.

CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

Les pays membres de l'Organisation des Nations unies (moins de 60 à l'époque) ont adopté le 10 décembre 1948, au palais de Chaillot, une déclaration dont les 30 articles font, depuis, l'objet d'un consensus, même si certains persistent à soutenir que les valeurs consacrées par ce texte sont occidentales plutôt qu'universelles. À l'époque toutefois, le Canada, influencé par des juristes conservateurs tel John Hackett, de l'Association du Barreau canadien, qui avait de l'ascendant sur le premier ministre Louis Saint-Laurent, a longtemps tenté de faire reporter ce vote ou de faire modifier la déclaration de telle sorte qu'on y fasse une allusion au Créateur.

Paradoxalement, la stratégie de la délégation mena à l'abstention du Canada lors du vote du 7 décembre à la Troisième Commission. Ottawa faillit se retrouver dans le même camp que le bloc soviétique, l'Union sud-africaine (où le Parti national de Malan venait d'accéder au pouvoir) et l'Arabie Saoudite, qui s'abstinrent lors de l'adoption de la déclaration.

Il s'agit là d'un «prologue bizarre» que décrit en détail M^{re} William Schabas, du département des sciences juridiques de l'UQAM, dans un article que vient de publier la *Revue de droit de McGill* («Canada and the Adoption of the Universal Declaration of Human Rights»).

Pour l'essentiel, les réticences de la délégation canadienne étaient connues. Par respect des compétences provinciales, ou parce qu'on n'y décelait pas d'urgence? Brooke Claxton, après une réunion du cabinet fédéral (24 novembre 1948), juge le dossier légèrement: le cabinet, écrivait alors Claxton, cité par Schabas, ne croit pas que cette déclaration «aurait une utilité politique importante dans quelque pays que ce soit, soit sur le plan international, soit à l'intérieur».

L'auteur d'un premier projet de déclaration, qui comportait 48 articles, le juriste canadien John P. Humphrey, qui fut durant 20 ans directeur de la Division des droits de l'homme à l'ONU (1946-56), avait déjà, en 1984, dans ses mémoires — traduits en français en 1989, chez Guérin littérature, sous le titre *La Grande Aventure — les Nations unies et les droits de l'homme* (796 pages) —, dit sa gêne de voir le Canada s'abstenir lors du vote en Troisième Commission. Pour Humphrey, qui n'avait pas en main il y a 15 ans certains documents auxquels se réfère maintenant Schabas, «les gouvernements successifs canadiens se sont peu intéressés au programme des droits de l'homme» et la volte-face qui s'est produite le 10 décembre 1948 est survenue «à contrecoeur», après que Pearson (nouveau titulaire des Affaires extérieures, qui entre-temps avait dû faire campagne pour se faire élire dans des partielles dans Algoma) eut choisi la voie la moins décevante vis-à-vis d'alliés comme les États-Unis et la Grande-Bretagne.

Quelques rappels historiques: la Loi du cadenas (contre la propagande communiste au Québec), votée en 1937, ne sera déclarée *ultra vires* et retirée qu'en 1957; les Canadiens d'origine japonaise refoulés de la côte du Pacifique vers l'intérieur, dans des camps, durant la Deuxième Guerre mondiale, ne recouvreront leur droit

de vote qu'en 1949. Ce qui rendait vulnérable la position canadienne, même si la déclaration ne devait pas créer automatiquement d'obligations aux gouvernements.

Schabas en arrive à la conclusion que Louis Saint-Laurent craignait que l'article 19 (21.2 dans la version finale: «Toute personne a droit d'accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays...») ne permette l'accès des communistes à la fonction publique. Une commission sur l'espionnage (elle a siégé à huis clos), présidée par deux juges de la Cour suprême, Taschereau et Kellock, ne venait-elle pas d'entendre 116 témoins et de décréter la mise aux arrêts de plusieurs figures de proue de la gauche? Il y eut neuf acquittements sur les vingt inculpations, dans la foulée de la défection d'un commis de l'ambassade soviétique à Ottawa, Igor Gouzenko, lequel alimenta l'accusation de trahison contre le député communiste Fred Rose, condamné à six ans de prison puis déporté dans sa Pologne natale.

Le Congrès du travail du Canada avait de son côté, en 1948, demandé à

ses syndicats de se débarrasser de ses dirigeants communistes «dont la loyauté va d'abord à la Russie».

Les Indiens dits «à statut» n'acquerront le droit de vote qu'en 1960; en 1948, Ottawa niait qu'il existât des minorités sur son territoire.

L'article 16 (devenu article 18: «Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion...») pouvait aussi faire problème chez les bureaucrates car il aurait accordé aux témoins de Jéhovah le droit de se livrer à du prosélytisme, ce dont Maurice Duplessis ne voulait pas. L'affaire Roncarelli, commencée en 1946, a trait à un restaurateur montréalais que le Québec prive de son permis d'alcool (il aidait les témoins de Jéhovah à payer les cautionnements); elle ne connut son épilogue qu'en 1959, la Cour suprême donnant raison à Franck Roncarelli, ruiné et exilé, et condamnant Duplessis à lui payer une indemnité.

En préambule à l'article fouillé de M^{re} Schabas, on rappelle que les responsables du ministère des Affaires extérieures «étaient préoccupés par les questions de l'OTAN et du pont aérien avec Berlin». Le sort de la Tchécoslovaquie (le coup de Prague date de février 1948) inquiétait également divers milieux canadiens, une bête destinée aux étudiants du Québec posait même la question: «A quand notre tour?» (d'être happés dans la mouvance de Moscou).

L'article de William Schabas n'oublie pas de faire le tour des progrès que le Canada a accomplis en raison de cette «semence» que constituait la Déclaration universelle, mais il estime qu'à l'origine, l'attitude canadienne «bordered on hostility» (frisait l'hostilité), même si une commission spéciale du Sénat et des Communes s'était montrée ouverte à un tel document. Il y eut bien en 1960 l'adoption de la Déclaration canadienne des droits, mais la Saskatchewan avait, dès 1947, fait adopter un Code des «droits humains». Ce n'est qu'en 1976 que le Canada apposa son paraphe aux Pactes sur les droits civiques et politiques et sur les droits économiques, sociaux et culturels. Depuis, Ottawa a adopté sa Charte des droits et libertés, qui est incorporée à la Constitution proclamée en avril 1982.

Titulaires de police de la Mutuelle du Canada

C'est le moment de se parler !

En décembre dernier, nous avons annoncé notre intention de transformer notre compagnie d'assurance-vie mutuelle, qui est la propriété de ses titulaires de police, en une société par actions, qui est la propriété de ses actionnaires. Cette transformation, connue sous le nom de démutualisation, est assujettie à l'approbation des titulaires de police et des organismes de réglementation fédéraux.

Nous croyons que de transformer la compagnie en une société par actions est à l'avantage des titulaires de police et préparera la compagnie à connaître un brillant avenir dans un monde qui évolue rapidement. Les titulaires de police réaliseront pleinement leur droit de propriété dans la compagnie. De plus, nous pourrions rehausser la valeur que cherchent nos clients en leur offrant un éventail plus vaste de produits et de services.

Ce changement n'aura aucune influence sur vos polices existantes ni sur vos primes. Toutefois, si vous êtes un titulaire de police admissible, vous en retirerez quelque chose. Si la démutualisation est approuvée, les titulaires de police admissibles toucheront des actions de la compagnie ou un montant en espèces.

La Mutuelle soumettra un plan de démutualisation détaillé tant aux organismes fédéraux de réglementation qu'aux titulaires de police. En bout de ligne, cependant, c'est à vous qu'il reviendra de décider. La décision de nous démutualiser sera prise par nos titulaires de police admissibles qui voteront sur l'acceptation du plan de démutualisation.

La Mutuelle a fait parvenir une lettre et un dépliant d'information à plus de 900 000 titulaires de police admissibles pour leur expliquer la démutualisation. Une fois que le plan de démutualisation aura été finalisé, ces mêmes titulaires de police recevront un guide détaillé qui présentera les avantages et les inconvénients de la transformation en une société par actions et qui expliquera comment ils peuvent voter.

Dans l'intervalle, nous avons organisé des réunions spéciales des titulaires de police afin de vous fournir de l'information générale sur la démutualisation, de répondre à vos questions et de recueillir vos commentaires. Joignez-vous à nous :

Réunion spéciale des titulaires de police de 19 h à 20 h 30

Jonquière, le 6 octobre 1998 (en français)
Holiday Inn Saguenay, 2675, Boul. du Royaume

Laval, le 7 octobre 1998 (en français)
Château Royal, 3500, Boul. du Souvenir

St-Laurent, le 7 octobre 1998 (en anglais)
Sheraton Four Points, 6600, Côte-de-Liesse

Ottawa, le 8 octobre 1998
Citadel Ottawa Hotel & Convention Centre, 101, rue Lyon

Autres moyens de nous adresser vos questions et vos commentaires sur la démutualisation :

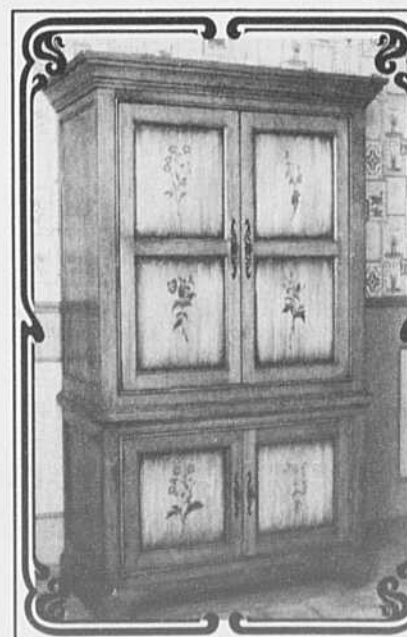
✉ Par la poste :
Communications de la compagnie
Groupe La Mutuelle
227, rue King Sud
Waterloo (Ontario) N2J 4C5

📧 Par l'Internet :
www.LaMutuelle.com

☎ Par télécopieur :
1-519-888-2179



Groupe La Mutuelle



L'atelier
des Compagnons

1269, Van Horne, Outremont
tél.: 277-5772
prop.: Maxime Basilières et Eric Lapointe
Ouvert 7 jours/sem.

Reproductions, meubles d'époque,
couleurs exceptionnelles

Rabais de 10 %
sur mobilier
de salle à manger

Accessoires décoratifs

• LES ACTUALITÉS •

Plus d'étudiants s'inscrivent à plein temps à l'université

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Pour la première fois depuis cinq ans, la population étudiante inscrite à temps complet à des études de premier cycle universitaire est en hausse.

Cette hausse n'est que de 0,9 %, mais elle signale tout de même un renversement de tendance qui fait pousser un soupir de soulagement dans les universités. Il faut cependant préciser que le nombre d'étudiants inscrits à temps partiel a baissé de 2 %, ce qui conduit à une baisse générale, sur l'ensemble des populations, de 0,3 %.

Par ailleurs, et cela n'est pas nouveau, la présence des femmes à l'université continue de s'affirmer. Elles représentent cette année 55,6 % des effectifs à temps complet et 60 % de ceux à temps partiel. Elles comptent pour 58,8 % de la population étudiante au premier cycle, restent stables à 52,5 % au deuxième cycle et progressent au troisième cycle avec 45,1 % des inscriptions.

Dans l'ensemble, les universités ac-

cusent une légère baisse des effectifs au troisième cycle, mais la Conférence des principaux et recteurs des universités du Québec (CREPUQ) souligne qu'une bonne partie des étudiants au doctorat viennent d'autres pays et s'inscrivent souvent en cours d'années. Les données d'hier, il va sans dire, sont préliminaires.

En tout, 130 753 étudiants se sont inscrits à temps plein et 86 980 à temps partiel.

Sans pouvoir encore expliquer les raisons de ce renversement, le porte-parole de la CREPUQ, Yvon Bousquet, la qualifiait hier de «très rafraîchissant».

Il faut dire par ailleurs que les chiffres varient passablement d'un établissement à l'autre.

L'Université de Montréal maintient sa population grâce aux hausses de clientèle de l'École polytechnique et de l'École des hautes études commerciales. D'ailleurs, il semble bien qu'il ait un regain d'intérêt pour le secteur de l'administration.

L'Université du Québec à Montréal connaît une légère baisse de moins

de 1 %, mais dans le réseau de l'Université du Québec, ce sont les constituantes de Rimouski et d'Abitibi-Témiscamingue qui affichent les plus fortes hausses. A Rimouski, les inscriptions ont augmenté de 5,3 % et en Abitibi-Témiscamingue, elles sont en hausse de 31,8 %.

A McGill, les inscriptions sont en baisse de 2,1 %, mais la direction ne s'inquiète pas, soulignant que ce chiffre ne représente qu'une baisse de 225 étudiants à temps plein. Cette baisse est en partie due au manque d'argent, qui a forcé certains départements et facultés (génie électrique, musique) à limiter leurs inscriptions. Par ailleurs, le pourcentage d'étudiants provenant du reste du Canada reste stable, à 21,2 %.

Mais même des hausses d'étudiants peuvent entraîner des maux de tête. Ainsi, étant donné que les subventions aux universités sont calculées en fonction du nombre d'étudiants inscrits deux ans plus tôt, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue fait face, cette année, à une réduction de subvention de l'ordre de 25 %.

Les grévistes prédisent bien des frustrations à l'aéroport de Toronto

Toronto (PC) — Les travailleurs en grève de l'aéroport international Pearson, à Toronto, prédisent que les retards et les annulations de vols mettront les nerfs des voyageurs à rude épreuve en fin de semaine.

«On ne fait que commencer, mais la semaine prochaine, il va y avoir encore plus de monde sur les piquets de grève», a affirmé Domenic, un employé de l'entretien en grève qui n'a pas voulu s'identifier au complet.

Plus de 500 employés de soutien ont quitté leur travail jeudi soir à minuit

après l'échec des négociations en vue d'une nouvelle convention collective.

Hier après-midi, les piquets de grève ralentissaient la circulation autour des entrées de service, retardant de plus de 45 minutes les employés des lignes aériennes, les camionneurs et les contrôleurs aériens. Plusieurs voyageurs n'ont cependant rien remarqué d'anormal alors qu'ils attendaient leur vol dans l'aéroport le plus achalandé du Canada, utilisé comme point de correspondance entre les vols intérieurs et internationaux.

La majorité des passagers n'ont pas voulu prendre de chance.

«Je suis arrivée trois heures avant mon vol», a indiqué Percalia Savanos, qui attendait son vol en direction d'Halifax. «L'aéroport nous a dit de prévoir du retard», a-t-elle souligné, ajoutant que des membres de sa famille avaient fait face à des problèmes similaires lors de la grève des pilotes d'Air Canada le mois dernier.

Cette grève avait perturbé les déplacements de milliers de passagers à travers les aéroports canadiens.

Ménard réplique

(Le Devoir) — Le ministre de la Justice, Serge Ménard, a rétorqué très succinctement hier à la demande que lui adresse l'avocat de l'écrivain Pierre Turgeon de se retracer sur certains commentaires qu'il a émis dans une entrevue accordée au magazine *Le 30* en juin dernier. Par la voie de son attachée de presse, Christiane Lussier, le ministre Ménard a fait savoir qu'il ne voyait rien «dans l'article de [Charles] Grandmont qui soit susceptible d'influencer la Cour d'appel dans la décision qu'elle aurait à prendre». M^{re} François Shanks soutient que M. Ménard a commenté la cause «sans nuance, réserve ni retenue» alors que l'appel doit encore être entendu. Pierre Turgeon poursuit depuis deux ans une lutte juridique face au p.d.g. de Rêno-Dépôt autour d'une biographie du fondateur de la chaîne de grandes surfaces, P.H. Desrosiers.

Mort du cow-boy chanteur Gene Autry

Studio City, É.-U. (AFP) — Gene Autry, chanteur et acteur américain qui a joué dans une centaine de films, est décédé hier à l'âge de 91 ans à son domicile de Studio City, dans la banlieue de Los Angeles, a annoncé son porte-parole, Alex Gordon. Spécialisé dans un rôle de cow-boy chanteur, Gene Autry, qui était né le 29 septembre 1907 au Texas, travaillait comme télégraphiste lorsque son talent de chanteur avait été remarqué. Dès 1928, il chantait sur une station de radio locale dans l'État de l'Oklahoma, et trois ans plus tard, il avait sa propre émission de radio nationale. Il faisait ses débuts au cinéma en 1934 et enchainait ensuite film sur film, généralement avec son cheval Champion. De 1937 à 1942, Gene Autry était la principale vedette de western au box-office américain. Il a aussi écrit plus de deux cents chansons et vendu quelque neuf millions de disques. Gene Autry avait mis fin à sa carrière en 1954 et était devenu un homme d'affaires prospère, investissant dans l'immobilier, des hôtels, des stations de radio et achetant l'équipe de baseball des California Angels.



Le chanteur et comédien Gene Autry avait 91 ans.

Gerald Regan subira son procès à partir du 2 novembre

Halifax (PC) — Le juge Michael MacDonald a formellement rejeté la requête du procureur de la Couronne de retarder les procédures dans le procès pour viol de l'ancien premier ministre de la Nouvelle-Écosse, Gerald Regan, et a fixé le début des audiences au 2 novembre. Agé maintenant de 70 ans, M. Regan a été accusé en mars 1995 après une enquête de 18 mois et fait face à des accusations de viol, tentative de viol, détention illégale et indécence. Les événements se seraient produits au milieu des années 1950 et impliqueraient trois femmes. M. Regan s'est dit soulagé de voir les procédures se mettre en branle et croit qu'il sera blanchi de toutes les accusations. Le juge MacDonald, de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse, a déclaré que l'octroi d'un nouveau délai causerait «un effet boule de neige» qui mènerait à de nouveaux retards.

Une mèche de cheveux de Louis XVI mise aux enchères

Grenoble (AP) — Une mèche de cheveux prélevée sur la tête du roi Louis XVI (1754-1793), quelques instants seulement après son exécution, sera mise en vente aux enchères cet après-midi au Fontanil, dans la banlieue de Grenoble. La mèche, conservée dans un cadre d'époque fait sur mesure, orné d'un écu et de trois fleurs de lys, est estimée à environ 8000 francs par M^{re} Jean Pierre Bouvier, huissier et commissaire-priseur de la vente. Elle devrait être mise à prix entre 5000 et 6000 francs, a-t-il expliqué à l'Associated Press. «C'est une pièce rare, qui vaut plus de 20 000 francs», estime pour sa part M^{re} Roland Del-Balzo, expert à Grenoble. «La plus-value c'est l'existence, au dos du cadre, de deux certificats, l'un de 1810, l'autre de 1880, faits lors des deux précédentes ventes, précise-t-il. J'ai déjà des ordres d'achat à plus de 20 000 francs.» Aucune expertise scientifique prouvant qu'il s'agit bien d'une mèche ayant appartenu au roi de France (1774-1791) puis des Français (1791-1792) n'a été réalisée. Pour M^{re} Del-Balzo, cela ne fait aucun doute: «C'est bien une mèche de Louis XVI! Plusieurs documents de la famille du vendeur en attestent.» La mèche appartient à une famille de Grenoble qui souhaite conserver l'anonymat. La relique a été prélevée sur la tête du roi quelques secondes seulement après qu'il a été décapité, le 21 janvier 1793. Un joueur de tambour qui se trouvait près de l'échafaud a bloqué la tête de son pied et coupé plusieurs mèches qui ont ensuite été distribuées à quelques fidèles.

VOUS DÉTENEZ UN ACTIF IMPORTANT ET SOUHAITEZ LE FAIRE FRUCTIFIER

VOS PRÉOCCUPATIONS

- Ai-je toutes les connaissances nécessaires pour gérer mon portefeuille de façon optimale ?
- Mes occupations courantes me permettent-elles d'effectuer un suivi rigoureux ?
- Comment maximiser mon rendement ?

NOTRE SOLUTION

La **Gestion discrétionnaire de portefeuille*** vous permet de faire fructifier votre capital grâce à une gestion professionnelle de haut niveau.

Nous administrons votre portefeuille conformément à la politique de placement que vous aurez établie avec notre équipe, en fonction de vos objectifs et de votre horizon de placement.

SES AVANTAGES

- Tranquillité d'esprit lorsque vous confiez la gestion de votre portefeuille à notre équipe de gestionnaires chevronnés.
- À vous la liberté ! Le suivi quotidien de votre portefeuille nous permet de nous ajuster rapidement aux mouvements des marchés.
- Rendements historiques obtenus généralement supérieurs aux indices de marché grâce à une méthode de gestion éprouvée.

LA GESTION
PRIVÉE
DESJARDINS

POUR EN SAVOIR PLUS

Adressez-vous à l'un des Centres de gestion privée de la Fiducie Desjardins ou composez le (514) 286-3225 ou le 1 800 361-2680 de 8 h à 20 h.

* Ce service s'applique à un portefeuille de 500 000 \$ et plus. Il est offert par Gestion Placements Desjardins, une filiale de la Fiducie Desjardins.

Desjardins

Une présentation de
METRO

Le bonheur des uns fait le bonheur des autres



Edouard Vuillard, *Un intérieur*, 1890-1891, collection particulière.

En partageant leur regard optimiste sur le monde, Bonnard, Vuillard,

Roussel, Denis, Vallotton et leurs collègues ont engendré des toiles d'une grâce inédite. Et c'est pour votre bonheur que ceux qui se surnommaient les Nabis, un mot hébreu signifiant

les nabis
PROPHÈTES DE BONHEUR

prophète, se retrouvent aujourd'hui à l'occasion de la plus grande exposition à

leur être consacrée en Amérique. Au Pavillon Benaiah Gibb du Musée des beaux-arts de Montréal, jusqu'au 22 novembre 1998. Informations : (514) 285-2000 ou www.mbam.qc.ca

Spécial Nabis : journée de 6 conférences

Le samedi 24 octobre.

Renseignements et réservations : (514) 285-1600, poste 411.

La Presse

Gouvernement du Québec
Ministère de la Culture
et des Communications

M
MUSÉE DES BEAUX-ARTS
DE MONTRÉAL

• LES ACTUALITÉS •

Six militaires périssent dans l'écrasement de leur hélicoptère

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Un hélicoptère Labrador des Forces armées canadiennes s'est écrasé hier après-midi à Marsoui, près de Sainte-Anne-des-Monts. Les six personnes se trouvant à bord ont péri, a déclaré le lieutenant-commandant de marine Denise Laviolette, du quartier général des Forces armées canadiennes.

L'appareil a explosé au sol, après l'écrasement un peu avant 15h dans un secteur boisé, alors qu'il revenait d'une mission d'évacuation médicale à Sept-Îles. Un feu de forêt a aussi éclaté, mais des avions Canadair CL-215 ont rapidement été dépêchés sur les lieux pour circonscrire les flammes.

Les Forces armées canadiennes possèdent 13 hélicoptères Labrador, qui ont tous été achetés au début des années 60. Le bimoteur est utilisé pour des missions de recherche et de sauvetage et peut transporter 18 passagers ou une charge équivalente. Chaque année, les Labrador répondent en moyenne à quelque 440 incidents et se portent à la rescousse d'environ 200 personnes qui se trouvent généralement en danger de mort.

Après les élections fédérales d'octobre 1993, le premier ministre Jean Chrétien avait annulé un contrat d'achat de 15 hélicoptères de remplacement des Labrador — ainsi que de 35 hélicoptères de lutte anti-sous-marine — malgré l'avis contraire des militaires qui faisaient valoir que les appareils actuels avaient atteint la limite pour effectuer des missions opérationnelles. En effet, selon un document du ministère de la Défense, le Labrador est un type d'hélicoptère «relativement lent, ne pouvant voler dans des conditions givrantes et doté d'aucun équipement de vision nocturne». Il devient «de plus en plus difficile et coûteux d'assurer son entretien, notamment parce que plusieurs composantes importantes propres au Labrador ne sont plus fabriquées», lit-on dans cette documentation.

En 1995, des problèmes de moteur avaient entraîné la chute de deux Labrador et causé des blessures lors de l'un des incidents.

Cinq ans plus tard, en janvier dernier, le gouvernement annonçait finalement l'acquisition de 15 hélicoptères de recherche et de sauvetage de type Cormorant pour la somme de 700 millions de dollars, appareils qui seront livrés aux Forces armées entre l'été 2000 et le printemps 2002.

Le nouvel appareil construit par le consortium Augusta-Westland peut transporter 16 civils ou 30 passagers, mais, en cas d'urgence, 50 passagers peuvent y prendre place. Le contrat d'achat d'hélicoptères de lutte anti-sous-marine reste toujours à accorder.

Noah Augustine est formellement accusé de meurtre

Miramichi, N.-B. (PC) — Un leader autochtone connu a été formellement accusé de meurtre non prémédité hier, une semaine après avoir été arrêté en Floride.

Noah Augustine, âgé de 27 ans, et Thomas Haddad, un policier autochtone de 38 ans, n'ont enregistré aucun plaidoyer lors de leur brève comparution en cour provinciale.

Noah Augustine avait donné l'image d'un porte-parole charismatique de la communauté autochtone, lors d'un récent conflit concernant les droits de coupe des autochtones au Nouveau-Brunswick.

Augustine et Haddad sont accusés du meurtre par arme à feu d'un homme de la réserve voisine d'Eel Ground. Ils ont été arrêtés à Jacksonville, en Floride, et sont revenus au Canada jeudi à bord d'un avion de la Gendarmerie royale du Canada.

Les avocats des deux hommes ont présenté une requête pour obtenir une ordonnance immédiate de non-publication sur tout ce qui pourrait être présenté en preuve. L'avocat de Noah Augustine a évoqué «la couverture médiatique typiquement américaine» qui a entouré cette affaire. Selon Gary Miller, le sensationnalisme des médias pourrait priver l'accusé d'un procès équitable.

Le juge Andrew Stymiest, de la Cour provinciale, et la Couronne se sont dits d'accord avec la requête.

Les deux résidents de la réserve de Red Bank avaient quitté le Nouveau-Brunswick à la suite du meurtre de Bruce Barnaby, âgé de 41 ans, le 19 septembre.

Les élus municipaux ont de la difficulté à formuler des objectifs communs

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Les élus municipaux éprouvent toutes les difficultés du monde à s'entendre sur les grands changements auxquels ils sont confrontés, qu'il s'agisse de la prochaine réforme de la fiscalité, du développement économique, de la régionalisation ou de la décentralisation.

Dans un franc débat, hier, les élus des petites municipalités et ceux des villes centres se sont interpellés pendant près de deux heures sur les tenants et aboutissants des projets de réforme et sur les obligations des uns et des autres.

L'ancien ministre libéral des Affaires municipales, Claude Ryan, qui a participé à un atelier sur le pacte fiscal, n'a pas voulu parler d'un dialogue de sourds. Il a quand même noté qu'on est encore très loin de s'entendre sur de grands objectifs rassembleurs. «Il semble évident, a-t-il dit, que le débat est laborieux et peu clair.»

Selon lui, cependant, la situation financière des municipalités est encore saine et ne justifie pas l'urgence de se lancer dans un débat de fond pour trouver des solutions à

court terme. Il faut, dit-il, prendre le temps de bien faire les choses. «Pendant ce temps, cependant, les problèmes restent là et se résolvent laborieusement», a-t-il dit.

La seule solution, selon l'ancien ministre qui a fait écho à de nombreux élus membres de l'UMRCQ, c'est de ne pas essayer de trouver «des solutions globalistes». «Il faut prendre les problèmes un par un, a soutenu M. Ryan, trouver des aménagements concrets qui vont satisfaire un point précis, un deuxième et ensuite un troisième. Personne ne peut prétendre avoir une solution toute faite dans ses poches.»

La plupart des intervenants au débat, hier, ont exprimé le vœu que le gouvernement s'entende pour proposer une direction unifiée dans le secteur du développement régional, au lieu de placer les intervenants devant une direction parallèle qui entraîne inévitablement une multiplication des organismes, une augmentation inutile des dépenses et «une inévitable surenchère dans les projets», comme l'a particulièrement souligné M. Ryan.

Vice-président de l'UMRCQ et préfet de la MRC Bonaventure, Jean-Guy Poirier n'a pas mâché ses mots lorsqu'il a reconnu l'absence de vision globale ou de consensus dans le monde des élus municipaux. «Nous, on est sur

la défensive et je n'ai pas l'impression qu'on va s'embarquer avec des engagements sur n'importe quoi», a-t-il dit.

M. Poirier est allé encore plus loin en affirmant comprendre pourquoi les municipalités hésitent à annoncer haut et fort la part de responsabilités qu'elles sont prêtes à prendre dans une éventuelle réforme.

«Je suis dans le milieu municipal depuis 21 ans et j'aurais beaucoup de difficulté à identifier une responsabilité que je suis prêt à assumer», a-t-il dit.

«On nous a placés dans un système où on ne fait que discuter. Cela permet, pendant ce temps, au gouvernement de passer à autre chose tout en donnant l'impression d'agir, de s'intéresser à ce qui nous préoccupe.»

De leur côté, les villes centres, incapables de se définir vraiment, vivent des problèmes qu'elles attribuent aux banlieues qui font, à leur façon, de l'évasion fiscale.

Ce qu'elles veulent, c'est une contribution juste et équitable de ceux qui utilisent ou bénéficient des infrastructures et services que les villes centres «ayant une portée régionale» fournissent allégrement.

Si on se fie aux interventions et aux répliques entendues hier, ce vœu n'est pas près de se réaliser.

Le voile de Notre-Dame



JACQUES NADERAU LE DEVOIR

LA BASILIQUE NOTRE-DAME a voilé son visage pour quelques mois, le temps de se refaire une beauté. Bien installé au soleil, le journalier Réjean Arsenault vérifie l'avancement des travaux. Les touristes, à défaut d'admirer son architecture extérieure, ont toujours accès à l'intérieur de l'édifice. Les travaux, d'une durée de six mois, coûteront plus de deux millions de dollars.

Ottawa ne veut toujours rien payer pour deux projets du Québec

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Charlesbourg — Le gouvernement fédéral refuse toujours de s'impliquer financièrement dans deux projets majeurs de développement économique du Québec, soit le Palais des congrès de Montréal et le Jardin zoologique de Québec, à Charlesbourg.

«Il n'existe pas de programmation pour ce genre de projets, sauf le programme d'infrastructures Canada-Québec, et dans la phase deux de ce programme, les sous sont devenus rares», a signalé hier le ministre fédéral du Développement économique canadien, Martin Cauchon.

M. Cauchon était de passage hier à Charlesbourg pour visiter le Centre de développement de la géomatique, pour lequel il a remis une subvention de 38 000 \$, équivalente à celle du gouvernement québécois.

Selon M. Cauchon, c'est à travers le programme Canada-Québec d'infrastructures, mis en place en 1993 et renouvelé en 1996, que les fonds auraient dû être puisés pour le Palais des congrès de Montréal.

«La Ville de Québec a priorisé son centre des congrès à l'intérieur de ce programme, a dit le ministre Cauchon. Pour le Centre des congrès de Montréal — un projet priorisé en 1996 dans le cadre du Sommet socioéconomique dont le gouvernement canadien a été expressément exclu —, comment se fait-il qu'il n'a pas été inclus dans le programme d'infrastructures?»

Le ministre fédéral a fait valoir que l'importance du projet montréalais lui apparaît «évidente». La part réclamée à Ottawa pour le projet est de 60 millions de dollars et M. Cauchon est en train de sonder la communauté des affaires pour qu'elle y investisse. «La communauté des affaires doit mettre la main à la pâte», a-t-il dit.

Quant au dossier du Jardin zoologique de Charlesbourg, M. Cauchon a expliqué que le projet ne cadre pas avec les critères habituels de son ministère pour l'octroi de subventions. «On intervient dans les projets de développement économique axés sur la haute technologie. Quand on intervient dans le développement touristique, c'est dans le secteur international, parce que l'infrastructure attire beaucoup de touristes internationaux», a expliqué le ministre.

Le projet d'amélioration des services du Zoo de Québec implique des investissements de 41 millions de dollars, dont 16,5 millions sont déjà garantis par Québec. On demande neuf millions à Ottawa; le reste proviendra du secteur privé.

M. Cauchon devait rencontrer les promoteurs du zoo, hier, mais il exige qu'il y ait des «éléments nouveaux» pour inciter le gouvernement fédéral à modifier son refus initial de subventionner le projet. Le ministre du Développement économique canadien a aussi rappelé que «les gouvernements sont pris dans un processus budgétaire serré. Ça nous amène à gérer les fonds publics avec beaucoup de minutie».

TOMBOLINI
•
FRANCESCO SMALTO
•
GB
•
CALVIN KLEIN
•
POUR LUI
Centre de Commerce Mondial
281-7999
5107, av. du Parc (angle Laurier)
277-7558

doice
Donna

COLLECTION AUTOMNE/HIVER 98-99

doice
Uomo

SOLDE SUR NOS COMPLETS ITALIENS

CONSEILLERS • EXPERTS

TOMBOLINI
•
VOTRE NOM
•
LAUNDRY par Shelli Segal
•
JACQUELINE CONOIR
•
POUR ELLE
277, av. Laurier O.
270-6154
Centre de Commerce Mondial
844-9125

CORNEMUSE

Nouvelle collection autrichienne Hommes & Femmes

Boos

1061 Laurier O. Outremont
Tél.: 270-7701

1 enfant sur 5 souffrant de la maladie de Steinert congénitale meurt peu après sa naissance

1 800 567-ACDM

Association Canadienne de la Dystrophie Musculaire

Donner, c'est leur redonner espoir

LE DEVOIR

POLITIQUE

« Assez, c'est assez ! »

L'«équipe Charest» dévoile les détails de sa publicité

MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

Le Parti libéral du Québec a dévoilé hier des éléments de sa publicité de «précampagne électorale». Une première publicité, intitulée «La santé est malade», avait déjà paru dans certains quotidiens depuis le 19 septembre dernier. Hier, les stratégies du parti ont présenté aux médias trois autres annonces imprimées de même que deux messages de trente secondes pour la télévision.

Dans l'un des messages télévisés, qui attaque aussi l'état actuel du système de santé, une femme, en larmes, s'inquiète devant sa fille de la longue attente avant de pouvoir subir une opération. L'autre message met en scène un chômeur désespéré qui raconte à son épouse qu'il était le «60 days la file» des candidats à un poste. La phrase «Assez, c'est assez!» apparaît dans les deux messages télévisés, tout comme dans les annonces pour les quotidiens.

Les publicités dans les quotidiens, en plus de reprendre ces deux enjeux, mettent l'accent sur les problèmes dans le secteur de l'éducation (titre: «L'éducation est bourrée de fôtes») et attaque l'objectif de «déficit zéro» du gouvernement du Parti québécois. «Le gouvernement actuel essaie de nous faire croire que tout va pour

le mieux dans le meilleur des mondes. Nous trouvons important de souligner que c'est loin d'être le cas», a dit Claude Lacroix, responsable des communications du PLQ, pour expliquer cette initiative un peu inhabituelle que représente une «précampagne».

La collaboration de Claude Lacroix avec Jean Charest remonte bien avant son accession à la tête du Parti libéral. Vice-président de l'agence de publicité Groupe Everest, une entreprise fondée à Sherbrooke, il s'occupe des communications de Jean Charest depuis près de 14 ans. Il a codirigé la conception de cette campagne avec André Morrow, un vétéran des opérations de communication pour les libéraux provinciaux.

Un consortium d'agences

Mais l'opération, a précisé Claude Lacroix, mobilise en fait un consortium de cinq agences de publicité, qui n'ont pas encore voulu faire état publiquement de leur participation, et de plusieurs travailleurs autonomes. Jean Charest a cependant écrit lui-même les textes qu'il prononce, «comme il le fait pour tous ses discours», a souligné Claude Lacroix. Le leader du Parti libéral, Jean Charest, déclare à la fin de chaque message: «Je n'aurais jamais pensé qu'on en arriverait là!»

Dans le message sur le système de santé, il souligne que «les malades sont moins importants que les piastres», et dans celui sur le chômage: «C'est non seulement humiliant, c'est intolérable.» Il annonce ensuite que le Parti libéral a élaboré des plans de relance en ce qui concerne la santé et l'emploi.

Les messages télévisés seront diffusés sur toutes les chaînes de télévision québécoises, sauf Radio-Canada, qui n'accepte pas de publicité partisane hors des périodes électorales.

Le Parti libéral a investi environ 700 000 \$. «C'est relativement modeste par rapport aux grandes campagnes commerciales, mais c'est tout ce que notre budget nous permettait», dit Claude Lacroix. Cette campagne, a-t-il précisé, est planifiée depuis mai dernier, alors que les libéraux croyaient à la tenue d'élections générales dès cet automne. «Nous tenons d'ailleurs pour acquis que ce sera le cas», a-t-il ajouté. L'équipe des communications s'affaire d'ailleurs déjà à préparer la campagne électorale des libéraux, sur laquelle on ne veut rien dévoiler pour l'instant.

Les messages télévisés de la «précampagne» sont en ondes depuis hier soir, et la diffusion, tant à la télévision que dans les quotidiens, doit se poursuivre jusqu'à la troisième semaine d'octobre.



L'une des annonces que le PLQ fera paraître dans les journaux.

Commission nationale
sur les finances et la fiscalité locales

L'UMQ demande la fin des exemptions de taxes

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Si le gouvernement du Québec veut continuer d'accorder des exemptions de taxes municipales à droite et à gauche, il devra dorénavant compenser pour le manque à gagner que celles-ci entraînent pour les municipalités.

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui présentait hier un mémoire devant la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales, créée à sa demande par le gouvernement du Québec, a présenté toute une série de propositions susceptibles d'aider à la mise en place d'un nouveau régime fiscal local.

L'UMQ estime que trop de groupes sont actuellement exemptés de taxes municipales et scolaires ou bénéficient d'un traitement fiscal particulier. C'est le cas, entre autres, des corporations religieuses, organismes municipaux et sans but lucratif, coopératives, terrains de golf, exploitations agricoles, producteurs forestiers, raffineries et réseaux de distribution de gaz, de télécommunications et d'énergie électrique ainsi que des établissements du réseau de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

L'UMQ évalue que pour l'année 1997, le manque à gagner dû au paiement partiel des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux représentait à lui seul une perte fiscale de 175 millions pour les municipalités.

«Ces exemptions ont pour effet de restreindre l'assiette fiscale des municipalités et conséquemment d'augmenter le fardeau fiscal des autres contribuables», a soutenu Marc Croteau, membre du conseil d'administration de l'UMQ et président du comité sur la fiscalité.

L'UMQ prône l'abolition de ces exemptions afin de permettre à chaque municipalité, de concert avec ses citoyens, de décider quelles sont celles qu'il y a lieu d'accorder. Cette façon de faire permettrait, estime l'UMQ, d'éliminer les passe-droits accordés sans normes et balises à «l'ami du pouvoir» et de faire disparaître des anomalies. «Pourquoi les taxes pour un golf public seraient-elles de 12 000 \$ et que celles d'un golf privé seraient de 200 000 \$?», a demandé M. Croteau.

L'UMQ, qui compte 250 municipalités membres représentant près de 70 % de la population totale du Québec, a également insisté sur la nécessité de modifier les lois et règlements en matière de relations de travail.

Si cela n'est pas fait, affirme l'UMQ, la mise en commun des services et les regroupements des municipalités vont continuer à se faire à pas de tortue.

La seule façon d'intéresser les citoyens aux regroupements de municipalités est de leur parler des économies d'échelle, a renchéri le président de l'UMQ, Mario Laframboise, qui juge que la législation actuelle entrave l'action des dirigeants municipaux.

L'UMQ souhaite notamment que les municipalités puissent donner des contrats sans avoir à tenir compte des conditions de travail de ses propres employés, puisse réduire de son propre chef le nombre de policiers et mettre fin de la même façon au contrat d'un directeur de police.

L'UMQ rappelle que, dans son rapport de juin 1998, l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération a établi que les employés du secteur municipal avaient un avantage salarial de 18,5 % par rapport à ceux de la fonction publique québécoise et une rémunération globale supérieure de 27,9 %.

Ce qui fait dire à l'UMQ: «À quoi bon songer à transférer une activité aux municipalités alors même que la rémunération y est de beaucoup supérieure à celle octroyée aux fonctionnaires qui en assurent actuellement la gestion?»

En après-midi, la présentation faite par le Conseil du patronat du Québec (CPQ) rejoignait sur plusieurs points les positions de l'UMQ. Le CPQ réclamait également des modifications en matière de relations de travail pour permettre le recours à la sous-traitance sans que les obligations de la municipalité soient transférées.

Les avocats s'attaquent au problème du Canada

MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

Les avocats canadiens arriveront-ils à s'entendre sur l'avenir du Canada et, par la même occasion, à mettre sur pied un modèle de résolution de conflits qui puisse faire époque? C'est le pari que font les membres de l'Association du Barreau canadien (ABC), qui ont formé le Groupe de travail sur l'avenir du Canada. Hier à Montréal, plus de 80 d'entre eux ont eu un aperçu du chemin qu'il reste à parcourir pour donner forme à ce ambitieux projet, alors que plusieurs éminents participants tentaient de répondre à la question: «L'avis de la Cour suprême a-t-il vraiment tracé la voie quant à l'avenir du Canada?» «On veut favoriser les débats les plus éclairés possibles sur la question de l'avenir du Canada», dit Normand Laberge, directeur exécutif de la division du Québec de l'ABC.

Des débats comme celui d'hier feront l'objet de reportages et de débats entre les membres, entre autres par l'entremise du site Web de l'Association du Barreau canadien.

Dans son avis, rendu le 20 août dernier, la Cour suprême a répondu, en substance, que la sécession du Québec ne pouvait être déclarée unilatéralement. Mais elle a aussi souligné qu'une «majorité claire», en réponse à une «question claire», donnerait au projet une légitimité démocratique que les autres participants à la Confédération devraient reconnaître.

Le groupe d'hier a réuni des participants

d'allégeances, au départ, assez diversifiées: Pierre Bienvenu, associé de la firme Ogilvy, Renault, qui a été l'avocat du gouvernement fédéral devant la Cour suprême; Réal Forest, associé chez Martineau, Walker, qui avait été, devant la Cour supérieure du Québec, l'avocat de Guy Bertrand lorsque celui-ci y avait contesté la légalité de la loi référendaire; José Woehrling, professeur de droit à l'Université de Montréal, spécialiste des questions constitutionnelles; Jacques-Yvan Morin, aussi professeur à l'Université de Montréal et ancien ministre au sein de divers gouvernements du Parti québécois; Peter Hutchins, associé dans Soroka, Hutchins, spécialisé dans les causes autochtones; et enfin, seul non-avocat du groupe, Charles Taylor, philosophe, politologue et professeur à l'université McGill. «Déjà, avec ce premier débat, on s'est rendu compte que des gens d'opinions très différentes pouvaient débattre d'une telle question dans le calme et la civilité», souligne Normand Laberge.

Il y a cependant bien des points, et le débat d'hier l'a encore montré, sur lesquels les opinions divergent beaucoup, à commencer par la pertinence d'avoir cherché un avis juridique sur la question. «Une incursion dans un domaine où le droit a peu à dire, dans un débat qui n'a pas de solution juridique», a dit Réal Forest. «Le fait de définir le cadre juridique permet de tenir un débat plus serein et mieux informé, a dit pour sa part Pierre Bienvenu. Il a permis de remettre les pendules à l'heure.» La teneur

même du jugement a fourni matière à croiser le fer. Pour Jacques-Yvan Morin, il est ambigu, et la Cour suprême, en se montrant trop vague sur certains points importants, n'a fait que brouiller les cartes. Pour le philosophe Charles Taylor, par contre, le jugement reflète bien la complexité des enjeux. «La Cour suprême a fait ressortir que le Canada est un pays complexe et que la sécession est un enjeu qui ne relève pas seulement de deux grands joueurs, a-t-il souligné. La Cour suprême n'a pas forcément brouillé les cartes. Elle a énoncé certains grands principes.» Un aspect sur lequel Peter Hutchins, en tant que spécialiste des autochtones, est évidemment d'accord. «Les peuples autochtones ont été des participants dans la Confédération et ils vont le rester, a-t-il souligné. Le sort ne dépend pas seulement de négociations intergouvernementales.»

La formulation de la fameuse «question claire», qui a aussi fait l'objet de débats, tout comme le délimitation d'une «majorité claire» sur laquelle, hier, personne n'a voulu mettre de chiffre... «Après quelques jours, on n'a plus beaucoup entendu parler de ce jugement, mais le problème est toujours présent», souligne Normand Laberge.

Le Groupe de travail du projet sur l'avenir du Canada fera un rapport d'étape en février prochain et déposera un rapport final en août, lors du prochain congrès annuel de l'ABC, à Calgary. L'Association du Barreau canadien compte 35 000 membres, dont 5000 au Québec.

Site Web: www.abc.org

Commerce agricole

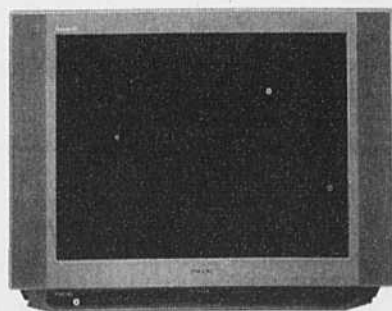
Les É.-U. se plaignent d'être pénalisés

Washington (AP) — Les États-Unis, pressés par leurs fermiers en colère contre leurs concurrents canadiens, ont demandé au Canada de rouvrir des discussions dès la semaine prochaine sur une myriade de récriminations commerciales.

«Nous croyons qu'il est vital de réagir rapidement pour discuter de ces questions», a écrit la représentante au Commerce américaine, Charlene Barshefsky, à son homologue canadien, le ministre du Commerce international, Sergio Marchi. Le Canada s'est plaint sur la scène internationale la semaine dernière de gestes faits par les gouvernements du Montana, du Dakota du Sud et du Dakota du Nord, qui ont ralenti et même arrêté des camions transportant du blé et du bétail canadiens.

Les fermiers américains s'estiment injustement pénalisés par rapport à leurs concurrents canadiens en raison des subventions versées par Ottawa et des restrictions moins sévères sur l'usage des pesticides qu'aux États-Unis. Cette litanie de reproches n'est pas nouvelle, mais elle a pris de la vigueur cet automne en raison de problèmes économiques dans le secteur agricole et de l'approche des élections américaines.

Un des litiges repose sur le prix du blé canadien. Les fermiers américains accusent les agriculteurs canadiens de vendre leur blé aux États-Unis moins cher que ce qu'il leur coûte.



Même éteinte, elle vous allume!

La nouvelle télévision Wega de Sony a quelque chose que les autres n'ont pas.

Si sa boîte vous allume, attendez qu'elle soit allumée pour la juger.

Avec le premier écran 100 % plat, son image est carrément belle et son look est à l'image de l'image. Même allumées, les autres télévisions ont l'air éteintes à côté d'elle.

Livraison, installation gratuites.

Ouvert le dimanche à partir du 7 septembre.

WEGA
SONY

Écran 32" Trinitron XBR 100% plat.
Image dans l'image. Fonction «Freeze». Index des canaux et canaux favoris. Ambiphonie SRS® TruSurround™. Télécommande «Joystick» (TV, DVD, DSS, VCR, compatible au câble). Système de son stéréo 30w. Entrée Audio/Video et Snapback™ S-Video en façade. Contrôle A/V S-Link™.

KV-32XBR200
« 2599\$ »

Vidéo numérique
Décodeur LSI MPEG2 exclusif à Sony
Convertisseur NA vidéo à 10 bits. Recherche d'images SMCC/HiScan avec microprocesseur à 32 bits. Capteur optique DUAL discret.
DV-PS7000

« 1199\$ »

Depuis 1956
Fillion
électronique

« On connaît la musique. »

É D I T O R I A L

Des grimaces pour le Kosovo

Guy Taillefer

Inacceptable, la répression serbe au Kosovo? Voici à nouveau que la communauté internationale s'indigne, grimace, brandit pour la galerie la menace d'une opération punitive de l'OTAN. Facile, maintenant qu'elle a fait faire sa sale besogne contre les indépendantistes kosovars par le président yougoslave Slobodan Milosevic.

Il y a déjà plusieurs mois que la communauté internationale aurait dû — avec ou sans l'autorisation du Conseil de sécurité, avec ou sans l'appui de la Russie — freiner l'élan «antiterroriste» de Belgrade en punissant son armée de frappes aériennes de l'OTAN. Moscou a trop d'amitié pour Belgrade pour y voir clair et mettre de côté ses intérêts particuliers. Quant à ceux qui crient à l'immoralité de frappes qui n'auraient pas préalablement reçu la bénédiction de l'ONU, ils se font objectivement les apôtres de l'inaction, vu le drame humanitaire qui ne manquera pas d'être aggravé par l'hiver précoce qui se pointe au Kosovo.

C'est depuis plus longtemps encore — presque dix ans, en fait — que les Occidentaux auraient dû cultiver la solution politique en forçant le président Slobodan Milosevic à rendre au Kosovo le statut d'autonomie qu'il lui a retiré en 1989. En lieu et place, ils ont laissé pourrir un différend qui prend aujourd'hui des dimensions de guerre civile. La radicalisation du conflit et celle de la majorité albanaise du Kosovo ont pris le relais du compromis qu'il aurait pourtant été possible de trouver avec le «président» pacifiste Ibrahim Rugova, si l'Occident s'en était seulement donné la peine. Avec le résultat que cet Occident fait aujourd'hui payer sa somnolence en massacres et en exils à la population civile. Son indignation renouvelée est bien hypocrite au regard de sa longue indifférence.

Ce n'est pas la première fois depuis le printemps dernier que la communauté internationale brandit la matraque contre Milosevic, qui a trouvé chaque fois un moyen de désamorcer sa colère factice. De Washington à Paris à Ottawa, on enrage ostensiblement à la vue des trois massacres de civils kosovars dont on a déterré l'existence cette semaine. La brutalité de Belgrade «a poussé l'OTAN à bout», s'est indigné le ministre fédéral des Affaires étrangères Lloyd Axworthy, toujours à la traîne de la torpille internationale ambiante. Milosevic sera désormais «jugé sur ses actes, non sur ses mots», a de son côté affirmé Javier Solana, secrétaire général de l'OTAN, dans une intervention qui mériterait les railleries si, sur le terrain, la complaisance occidentale n'avait eu pour effet tragique de chasser 300 000 Kosovars de leurs maisons.

L'Occident a eu, au cours des derniers mois, de multiples occasions de punir Belgrade pour la violence avec laquelle elle a réprimé la majorité albanaise sous prétexte de «lutte antiterroriste». Mais il n'a pas agi, si ce n'est sous forme de menaces velleitaires et d'inutiles navettes diplomatiques. C'est la preuve qu'il a peut-être une conscience humanitaire, mais qu'elle est à la carte.

Sur la question kosovar, la communauté internationale est coupable de n'avoir raisonné qu'en termes stratégiques: inhibée par ce qu'elle considère comme un danger absolu, celui de l'indépendance kosovar, dont elle redoute comme la peste la réalisation pour la stabilité des Balkans, elle a fermé les yeux sur les méthodes d'éradication de Belgrade. C'est pourquoi

cet été, pris de court par la fulgurante progression de l'Armée de libération du Kosovo (l'UCK) et l'affaiblissement de l'influence d'Ibrahim Rugova, l'Ouest a donné son feu vert implicite au déploiement de l'armée et des forces de sécurité serbes contre l'UCK en suspendant pendant plusieurs semaines ses menaces de frappes aériennes contre Belgrade. Difficile donc, maintenant que Belgrade a fait pour eux la sale besogne d'écraser le mouvement indépendantiste, de croire à l'authenticité de l'indignation affichée par les Occidentaux face aux massacres. Le drame kosovar est le théâtre d'un duel de menteurs entre Belgrade et la communauté internationale.

Les frappes aériennes, que l'OTAN voudrait du reste éviter, ne constituent évidemment pas une fin en soi. Disons plutôt une fuite en avant aux perspectives incertaines. Elles masqueraient difficilement l'improvisation dont a fait preuve jusqu'ici l'Occident face au casse-tête du Kosovo. Mais l'OTAN et l'ONU ont vu à

ce point leur crédibilité affaiblie par leurs fausses menaces qu'elles n'auront objectivement d'autre choix que mener bientôt des raids aériens contre l'armée serbe si Milosevic n'accepte pas cette fois-ci de collaborer. Ce que le président yougoslave devrait normalement accepter de faire, s'il respecte la logique qui l'anime depuis le début du conflit. Il pourra s'en tirer en faisant quelques concessions de dernière minute. Saddam Hussein ne fait pas durer le suspense autrement. Coup sur coup, Belgrade a déclaré avoir mis

fin à ses opérations antiterroristes au Kosovo, ouvert la porte à un statut d'autonomie provisoire pour la petite province et accepté qu'une mission internationale enquête sur les massacres qu'il nie avoir perpétrés. Manœuvres dilatoires ou ouvertures de bonne foi? L'Occident, prêt à passer l'éponge, donne l'impression de n'en avoir cure. Aussi, le chemin de la paix entre Belgrade et Pristina passe à terme par un compromis politique dont les parties sont encore loin.

Vrai que les xénophobes sont anciens dans les Balkans — il s'est toujours trouvé des leaders politiques pour les creuser — et qu'au Kosovo, les haines ethniques paraissent si profondes qu'on les dirait indéracinables, comme en témoignait récemment un reportage de la BBC diffusé sur les ondes de RDI. Il y a pourtant espoir de réconciliation, sinon de cohabitation paisible, bien qu'en portion congrue, si l'on en juge par les résultats des élections générales qui viennent d'avoir lieu dans la Bosnie voisine, construite depuis 1995 sur l'architecture délicate des accords de paix de Dayton. Des élections qui ont porté au pouvoir un ultranationaliste à la présidence de la petite entité serbe (la «Republika Srpska»), mais qui ont par ailleurs signalé, à l'échelle de la Bosnie-Herzégovine, une érosion des partis étroitement nationalistes au sein des trois communautés qui la forment.

Incontournable, cette érosion se produit néanmoins à pas de tortue, ce qui donne à penser que la communauté internationale devra encore longtemps tenir la Bosnie par la main. Le même devoir d'humanité s'impose à la communauté internationale dans le conflit qui oppose le Kosovo à la Serbie. Le problème, c'est qu'elle n'arrête pas de fuir ses responsabilités.

Un devoir

d'humanité

s'impose

à la communauté

internationale.

L E T T R E S

Parizeau a raison...

Le débat politique devrait donc, prétendent en majorité les répondants à un sondage récent commandé par *Le Devoir*, être limité aux acteurs de la scène parlementaire. Est-il permis de soutenir qu'un véritable exercice démocratique prône, au contraire, la participation du plus grand nombre possible de citoyens conscients?

Jacques Parizeau est le seul leader indépendantiste authentique qu'ait connu le Québec depuis l'effritement du RIN, il y a 30 ans. Et voici qu'on l'enjoint de se taire, de ne pas élever sa voix au-dessus des machines des exploitants, de ne pas enterrer l'écho des fermetures d'usines, de ne pas nuire à la bonne marche des soumis qui ont mené et maintiennent au pouvoir un parti qui a trahi, au profit d'un illusoire déficit zéro, la cause pour laquelle on l'avait élu.

Lucien Bouchard oublie trop facilement qu'il n'a, pour sa part, jamais été élu par le peuple qu'il prétend représenter et auquel il a imposé, au cours des trois dernières années, sans consulter les citoyens, un resserrement de ceinture qui n'en finit plus.

Au nom de la néobienveillance langagière (*political correctness*), on plie le genou devant le capital, on montre ses fesses en réclamant d'y être botté vigoureusement. Ah! la joie de l'humiliation! Claude Gauvreau, dont on joue présentement *Les oranges sont vertes*, reste à la fine pointe de la pertinence: les avant-gardes sont encore trahis par ceux pour qui le pouvoir compte avant toute chose.

Même *Le Devoir*, par la plume d'un éditorial de Michel Venne, affiche son masochisme avec délectation et ose fustiger les propos aussi nécessaires que directs d'un homme qui, en politique, n'a jamais agi aux seules fins d'être réélu, comme c'est le cas de la plupart des politiciens qui s'empressent, une fois portés au pouvoir,

de renier leurs idéaux comme leurs promesses.

Qui, les déclarations intempestives de Jacques Parizeau «ont pour effet d'embarrasser le premier ministre Bouchard» (63 % des répondants) et «contribuent à semer la division dans les rangs du Parti québécois» (54 %). Et il est bien qu'il en soit ainsi. Le PQ n'a d'ailleurs pas attendu les déclarations de son ancien leader pour être divisé sur les politiques lésineuses de petit épargnant mises de l'avant par le premier ministre. Qu'est-ce que c'est que ce parti qui peut prétendre détenir à lui seul le monopole de la vérité politique?

Qu'on ne se trompe pas, je suis, depuis 32 ans, un indéfectible indépendantiste et ne m'abaisserai jamais à voter pour le Parti libéral. Mais c'est au seul parti dont le rôle premier, préconisé par ses fondateurs, est de réaliser l'indépendance politique du Québec, que s'adressent mes griefs de militant déçu, comme c'est du seul quotidien montréalais qui ait pris position pour la souveraineté que j'attends une indéfectible cohérence dans ses prises de position. L'un et l'autre trahissent la cause: le parti pour s'agripper au pouvoir et le journal par souci de néobienveillance langagière. Jacques Parizeau, lui, se tient debout, tout seul encore une fois.

Jacques Larue-Langlois
Verdun, 27 septembre 1998

... Quel masochisme?

L'éditorial cité par M. Larue-Langlois ne peut pas être perçu comme un exercice de «masochisme» ou de «néobienveillance langagière» à l'égard de M. Parizeau. Certainement qu'il était exprimé un désaccord avec lui quant à la pertinence d'emprisonner le Québec dans un calendrier. Mais cela relève d'un sain débat public. Pour le reste, nous rappelions à M. Parizeau son propre engagement à laisser à son successeur le soin de diriger la

marque lorsqu'il est question de stratégie. Enfin, loin de souhaiter que M. Parizeau soit contraint au silence, nous écrivions: «Malgré ses défauts, M. Parizeau est l'un des meilleurs pédagogues du mouvement souverainiste. [...] Que l'on soit pour ou contre son projet, sa contribution au débat est magistrale et utile tant il exprime cette idée avec une clarté dont peu de gens sont capables.»

Michel Venne

McLuhan «actualisé»

Je tiens à féliciter Graham Fraser pour sa chronique du 24 septembre intitulée «McLuhan nous avait prévenus». J'ai déposé le mois dernier un mémoire de maîtrise dans lequel je tente essentiellement de livrer le même message. On attribue habituellement une image à McLuhan plus ou moins fidèle à la réalité et le texte de M. Fraser permet de remettre les pendules à l'heure.

Souvent présenté comme étant enthousiaste face aux médias (et c'est en partie de sa propre faute), McLuhan exprimait pourtant dans la vie privée son dédain face au changement. On oublie qu'il était d'abord et avant tout un professeur de littérature et qu'il a obtenu son doctorat à Cambridge.

Graham Fraser a «actualisé» McLuhan en établissant des liens entre les idées du penseur canadien et la saga de Clinton. De même, plusieurs critiques auraient avantage à relire McLuhan afin de constater à quel point il nous a devancés... de 35 ans.

(Note: il existe plusieurs éditions de *Understanding Media* mais la première est parue en 1964.)

Patrick Roy
Chargé de cours
Communication multimédia
Université Laval
Québec, 25 septembre 1998



LIBRE OPINION

Journées de la culture: rétablir la vérité

SIMON BRAULT

Directeur général
de l'École nationale de théâtre
et membre (bénévole) du comité
organisateur des Journées
de la culture

Dans un texte publié ici samedi dernier, Pierre Salducci dépeignait les Journées de la culture comme une entreprise d'exploitation des artistes au profit d'une petite équipe de direction grassement payée qui s'offre une campagne de publicité. S'érigeant en pourfendeur des effets pervers de la gratuité, ce monsieur ne se privait pas pour autant de multiplier les affirmations gratuites pour justifier son opinion.

Par égard pour les milliers d'artistes et de travailleurs culturels qui ont créé et animé les Journées de la culture et pour la population qui a fait de cet événement un véritable succès en fréquentant les 900 activités offertes à la grandeur du Québec, je me dois de rétablir la vérité.

Le projet des Journées est né de rencontres au sein du milieu culturel à la veille du Sommet sur l'économie et l'emploi. En effet, plusieurs craignaient alors que la culture soit de nouveau reléguée aux oubliettes lors de ce forum.

Les Journées de la culture sont une création du milieu qui s'est concerté afin de lancer une vaste campagne de sensibilisation pour inviter les gens à découvrir et à s'approprier un système culturel trop souvent réservé aux seuls initiés. Nous avons choisi de ne pas parler de la culture comme marchandise mais comme façon d'être et d'exister. Nous avons fait le pari d'inviter la population à échanger directement avec ceux qui consacrent leur vie à l'art, à la création ou à la préservation du patrimoine comme moyen de valoriser davantage la culture dans notre société. Et cela, sans nier la responsabilité de l'État en matière de démocratisation culturelle. Les Journées de la culture ne prétendent pas être la solution miracle à tous les pro-

blèmes. Elles peuvent toutefois contribuer à éveiller les consciences.

Le budget des Journées de la culture est plutôt modeste si l'on considère l'ampleur de l'opération. En effet, nous avons organisé ce qui est sans doute la plus importante campagne de publicité et de promotion portant sur la culture à l'échelle du Québec. Des messages publicitaires ont été diffusés à la radio et à la télévision, plus de 1 500 000 *Programmes des activités* ont été insérés dans les quotidiens, des milliers d'affiches et d'originaux ont été distribués aux organisateurs d'activités, des autobus à Montréal et à Québec ont été placardés, etc. Tout cela était appuyé par 14 conférences de presse à travers le Québec et par une présence marquée dans tous les médias de notre porte-parole bénévole, Marcel Sabourin. Dès le début du projet des Journées, il était clair que nous visions une action à grande échelle qui aurait été impossible à réaliser chacun dans son coin. Il fallait réussir à occuper un espace significatif dans la vie publique. Nous voulions que chaque organisateur d'activité puisse profiter de l'impact d'une campagne nationale pour s'ancrer davantage dans son milieu.

Or, tous les experts le confirmeront aisément, le coût réel d'une telle campagne dépasse largement le million de dollars. Nous ne disposons pas de cette somme et nous n'en avons jamais disposé. Nous avons obtenu 300 000 \$ du gouvernement du Québec en dehors des budgets culturels existants et nous avons convaincu trois commanditaires d'investir un total de 175 000 \$. Nous avons donc dû vendre des espaces publicitaires pour financer le tabloïd contenant la programmation. Nous avons aussi sollicité les médias pour obtenir de l'espace et du temps d'antenne gratuits pour une valeur dépassant 500 000 \$. Une fois payés les coûts minimaux de production des messages et du matériel promotionnel, les salaires des quelques pigistes affectés aux relations de presse, à la traduction et à la production et les salaires des deux

employés du Chantier de l'économie sociale qui coordonnent les Journées, il ne restait pas d'argent pour effectuer les dépenses somptuaires que suppose Pierre Salducci dans un de ses nombreux accès de fabulation.

Contrairement à ce que prétend M. Salducci, nous avons répété à maintes reprises que les Journées de la culture n'auraient pas vu le jour sans la participation généreuse du milieu culturel. Nous l'avons affirmé dans des dizaines de points de presse, nous l'avons aussi écrit à la page 4 du *Programme des activités*. D'ailleurs, les membres du comité organisateur et les ambassadeurs des Journées à travers le Québec sont des bénévoles issus du milieu. C'est en partie ce qui explique la vitalité de ce mouvement. S'il avait fallu attendre un chèque pour agir, un tel projet n'aurait jamais vu le jour.

Bien sûr, tout le monde s'entend pour dire qu'il serait merveilleux d'être adéquatement rémunéré. Mais nous n'en sommes pas encore là. Par ailleurs, les conditions varient d'une entreprise culturelle à l'autre, d'une discipline à l'autre. Certains artistes sont employés, d'autres sont travailleurs autonomes et d'autres reçoivent des bourses. Certains organisateurs ont réussi à financer leur activité à même leur budget, d'autres ont déniché des commandites. Mais une chose est vraie pour tout le monde: la décision de participer aux Journées de la culture appartient à chacun. Il s'agit pour chaque organisme et individu d'évaluer si le jeu en vaut la chandelle. Nous pouvons comprendre que certaines personnes considèrent qu'elles ont déjà assez donné. On peut très bien décider de se tenir à l'écart du mouvement des Journées. Mais nous ne saurions accepter qu'on déforme le sens de ce mouvement ou qu'on lance des accusations mensongères pour discréditer les artistes et les travailleurs culturels qui font le choix d'ajouter leurs compétences, leurs connaissances et leurs ressources pour faire la promotion de ce qui constitue leur raison de vivre, de créer et de travailler.

À PROPOS

... de la fragilité de l'industrie du logiciel

L'industrie de la création de logiciels et des services d'informatique fait office de catalyseur pour le changement dans les autres branches d'activité, mais elle subit elle-même le contrecoup des innovations qui voient le jour ailleurs. Des ordinateurs personnels plus rapides, à capacité de stockage supérieure et à mémoire plus étendue ainsi que les progrès techniques réalisés dans le domaine des réseaux (du réseau local à l'Internet) ont ouvert la porte à de nouveaux produits tout en raccourcissant leur cycle de

vie. Ainsi, le processeur de quatre kilo-octets a fait son apparition sur le marché six ans après le processeur de un kilo-octet (Urban et Star, 1991), mais il aura suffi de quelques mois pour qu'il soit remplacé par d'autres puces dont la puissance s'est accrue de façon exponentielle. Les mises à niveau de logiciel démontrent aussi le raccourcissement du cycle de vie des produits.

L'Observateur économique canadien,
Statistique Canada, mars 1998.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUE, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFON

Rédacteur en chef adjoint CHRISTIAN TIFFET

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES



Lettre à George Kosich, président et chef de la direction de la maison T. Eaton à Toronto

Cher monsieur Eaton

«Si le plus puissant cède, comment s'imaginer que les autres commerçants ne feraient pas de même? Ils emboîteraient le pas, vous le savez fort bien et nous aussi. Et c'est la paix linguistique qui sera remise en cause.»

Nous nous adressons directement à vous après que certains d'entre nous ont eu l'occasion de commenter la campagne lancée récemment par William Johnson en prenant pour première cible le magasin Eaton du centre-ville de Montréal.

Cette stratégie est en trois volets et William Johnson l'a crée sur tous les toits: d'abord la langue de l'affichage, par la suite la langue de l'enseignement, et enfin la langue au travail. L'enjeu est donc de taille! Le fragile équilibre linguistique qui s'est instauré au Québec depuis quelques années est donc remis en question, et si nous n'y prenons garde, nous revivons une période de tensions dont nous paierons tous les frais, qui seront énormes.

Vous connaissez, pour l'avoir appliquée vous-même, la loi 86 et ses dispositions relatives à l'affichage commercial. Cette loi a été prise au nom de la paix des langues et de la quiétude des commerces. Elle a assuré l'une et l'autre.

Bill Johnson et ceux qui l'accompagnent dans les rues cherchent actuellement à porter atteinte à cet heureux climat en dénaturant l'esprit de

cette loi, qui n'a jamais été pensée, ni par M. Ryan, ni par M. Bouchard, pour concourir à la généralisation d'une certaine forme de bilinguisme au Québec, même à Montréal.

Et dans cette nouvelle guerre des langues qu'ils appellent de leurs vœux et de leurs manifestations intempestives, ils vous ont pris, vous et votre magasin du centre-ville, pour première cible, sans doute selon l'idée, peu *fair-play*, que la passe délicate dans laquelle vous vous trouvez engagé sur le plan financier vous fera fléchir devant le chantage.

Nous ignorons quelle impression cette agitation de la part d'un groupuscule, plus tonitruant qu'influent, peut vous donner de la situation à Montréal, mais nous, qui vivons au Québec, pouvons vous dire, sans l'ombre d'une hésitation, que la langue anglaise se porte fort bien ici et n'a nul besoin de croître davantage dans la vie commerciale, où elle est omniprésente et même dominante dans les raisons sociales, les marques de commerce et sur les étiquettes des produits de consommation. Et, bien entendu, d'abord dans la publicité à l'adresse des anglophones, qui se fait en anglais, dans la presse de langue anglaise, à la radio et à la télévision (il y a à Montréal plus de chaînes de langue anglaise que de langue française).

Depuis plus de vingt ans, il existe au Québec des mesures pour donner un coup de pouce au

français. Nous nous permettons de vous rappeler ce qu'en disait Reed Scowen, ancien député du PLQ et ancien président d'Alliance Québec, dans son livre *A Different Vision* paru en 1991, c'est-à-dire bien avant la loi 86 et à l'époque même de l'unilinguisme français dans l'affichage commercial:

«Those restrictions are really quite limited. Quebec holds enormous potential for anyone who wants a full and satisfying life. Hundreds of thousands of Quebecers like living here in English, and do so [...]. The picture that emerges of the situation today is one in which the English are essentially free to use their own language.»

Ces mesures favorables au français, la maison Eaton en a compris le sens d'entrée de jeu et n'a pas hésité à les appliquer chez elle, méritant ainsi l'estime de sa clientèle de langue française. Nous ne souhaitons pas voir la maison Eaton perdre cette estime.

Sans compter qu'une décision de la maison Eaton de capituler devant le chantage de quelques fanatiques dont vous êtes la victime aurait des effets d'entraînement immédiats. Vous seriez identifiés comme le fer de lance de cette campagne. Si le plus puissant cède, comment s'imaginer que les autres commerçants ne feraient pas de même? Ils emboîteraient le pas, vous le savez fort bien et nous aussi. Et c'est la paix linguistique qui sera remise en cause.

Confiants que vous saurez faire preuve, dans cette affaire, de vision et de jugement, nous vous prions d'agréer, Monsieur Kosich, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Voici les signatures des présidentes et présidents des organismes suivants:

Monique Séguin
Alliance des professeures et professeurs de Montréal
Lorraine Pagé
Centrale de l'enseignement du Québec
Gérald Larose
Confédération des syndicats nationaux
Clément Godbout
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
Monique Vézina
Mouvement national des Québécoises et Québécois
Pierre Curzi
Union des artistes
Louis Gauthier
Union des écrivains et écrivains du Québec
Laurent Pellerin
Union des producteurs agricoles
Guy Bouthillier
Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Le pont entre les générations

Après leurs études, les jeunes ont rapidement l'impression que la société pourrait vivre sans eux, qu'ils ne pourront compter sur eux-mêmes pour s'en sortir

Extrait de la conclusion de l'ouvrage *Le Pont* entre les générations, publié aux éditions *Les Intouchables*, par un groupe de recherche formé de gens de toute génération et de toute allégeance politique et sociale. Parmi les membres de ce groupe figurent le penseur Jacques Grand'Maison, l'universitaire Solange Lefebvre, le syndicaliste Marcel Pepin et l'historien Éric Bédard, auteur de ce texte.

Entre les générations, certains estiment que les hostilités ont déjà commencé. Nous ne sommes pas de cet avis. Pour l'instant, la méfiance entre les générations demeure souterraine. Les jeunes, les aînés et les *baby-boomers* entretiennent en eux de nombreux préjugés sur les autres générations. La colère, la dépression, le désenchantement et, même, des tendances suicidaires ne sont pas rares.

Il n'est pas surprenant que le groupe qui nourrit le plus d'amertume à l'endroit des autres générations soit celui des jeunes. Comme nous l'avons déjà dit, bien que certains jeunes réussissent très bien et ne se sentent pas touchés par le sort de leur génération, la plupart se heurtent à de nombreux obstacles. La colère, la dépression, le désenchantement et, même, des tendances suicidaires ne sont pas rares.

Lorsqu'ils ont terminé leurs études et commencé à chercher un emploi, les jeunes ont rapidement l'impression que la société pourrait très bien survivre sans eux. Reportant les projets de vie à plus tard, vivant de précarité, ils ont un sentiment de déclin. Alors que les aînés ont vécu dans une société qui est passée de l'austérité à la prospérité, les jeunes croient qu'ils vivent le processus inverse.

D'aucuns pensent que cet individualisme de la jeunesse, ce refus de toutes les idéologies sont une victoire de la raison. Les jeunes auraient enfin compris. Ils doivent devenir leur propre entrepreneur, exploiter leurs propres possibilités, faire preuve d'imagination. Ils sont

plus forts que leurs aînés. Ils n'attendent rien des autres et ne perdent pas leur temps à critiquer les gouvernements et ceux qui prennent les décisions. Cette génération sera plus débrouillarde que les autres, et c'est bien ainsi.

Nous pensons, au contraire, qu'il est plus juste de voir dans cet individualisme poussé à l'extrême, dans cette incapacité de se projeter dans l'avenir, un éreintement de la dynamique sociale. Cet individualisme n'est pas un projet politique ou une volonté consciente de bâtir une société autre, plus juste. Au contraire, cette somme de petits drames individuels, cette juxtaposition de destins individuels déprimants surplombe un immense néant. Si la société ne veut pas de nous, pensent beaucoup de jeunes, si on nous refuse une place, si nous sommes des citoyens de seconde zone, alors, quel sens donner à la vie?

Comme ils ne croient pas au collectif, rares sont ceux qui vont imaginer que leur sort n'est pas unique et que s'ils s'unissaient à d'autres, ils arriveraient peut-être à faire en sorte que la richesse soit mieux partagée entre les générations. Froidement cohérents avec leur conception hyperindividuelle de la vie, ces jeunes, plutôt que de changer une société figée, tournent contre eux-mêmes leur agressivité et leur désespoir.

Cela explique en bonne partie pourquoi le suicide est la première cause de mortalité chez les jeunes Québécois depuis le milieu des années 80. Les derniers chiffres montrent que si les jeunes hommes de 15-29 ans représentent au Québec 10,8 % de la population, ils comptent pour 24,6 % des suicidés. Il y a plus de jeunes Québécois qui se suicident que de jeunes qui meurent à la suite d'accidents de la route. En Occident, le Québec détient à ce chapitre un bien triste record.

Nous avons fondé *Le Pont* entre les générations afin de contribuer à sortir toute une génération de la tragique spirale de l'isolement. Fernand Dumont, dans le texte déjà cité, faisait valoir que notre société, «apparemment souple», est devenue «molle» au fil des ans: «Elle n'offre

pas de point d'appui à la contestation vigoureuse. Comment, demande Dumont, dans cette fluidité, donner corps à des valeurs personnelles, à un projet de vie qui rencontre une résistance un peu tenace et qui fasse mordre la liberté de la jeunesse sur autre chose que sur la guimauve des aînés?»

Jeunes et aînés, nous avons mis nos efforts en commun pour que quelques voix se lèvent enfin. Quelques voix qui ne réclament qu'un effort de générosité entre les générations. De plus en plus, les jeunes montent le ton et durcissent leur position. La jeune génération est encore prête à tendre la main aux générations précédentes. Comme société, il faut profiter de cette occasion qui nous est offerte pour serrer les rangs derrière un projet rassembleur qui puisse rapprocher les générations.

Dans l'histoire du Québec contemporain, les confrontations entre les générations ont été très fréquentes. Regroupons autour de revues ou d'associations militantes telles que Jeune Canada, la Jeunesse étudiante catholique, La Relève, *Cité libre*, *Liberté*, *Parti pris*, les jeunes de toutes les époques ont porté le flambeau du renouveau pour leur société. Encore maintenant, on voit poindre, dans les groupes communautaires et environnementaux, dans les associations étudiantes et les chambres de commerce, dans les partis politiques et les syndicats, toute une génération qui défend de nouvelles valeurs. Leur présence, diffuse mais réelle, fait avancer plusieurs causes.

Dans l'histoire, lorsque des jeunes se sont levés pour exprimer leur désaccord envers certaines idées dominantes, souvent, parmi les plus vieux, on leur rétorquait que leurs critiques étaient exagérées, voire superflues, et qu'ils faisaient fausse route. Or les débats que les jeunes ont provoqués ont tous fait cheminer la société vers de salutaires révisions des valeurs. En montrant du doigt les malaises et en reconnaissant les enjeux qui y étaient liés, les jeunes ont fait figure d'éveilleurs de conscience.

La grande originalité de notre époque est que beaucoup d'aînés, aujourd'hui, souhaitent

qu'émerge une nouvelle solidarité entre les générations. Moins pauvres qu'auparavant, en meilleure forme, appelées selon Statistique Canada à prendre leur retraite de plus en plus tôt, les personnes du troisième âge veulent contribuer au mieux-être de notre société. Une recherche-action menée par des membres de notre groupe sur les aînés a démontré de façon très convaincante que ceux-ci s'intéressent au sort réservé aux jeunes; ils désirent s'engager afin qu'un nouveau dialogue puisse naître entre les générations. Nombre d'aînés souhaitent transmettre certaines valeurs qui leur sont chères et donner espoir aux plus jeunes, qui ont souvent le sentiment que leur situation difficile est unique et qu'ils en sont responsables.

Entre une génération qui a tendance à s'isoler, malgré l'éveil de certains, et une autre qui semble vouloir s'engager, il faut construire des ponts. Ce rapprochement ne pourra que faire réfléchir nos décideurs. Entre deux âges, deux temps historiques, deux façons d'être au monde, la confiance doit s'établir: pour que cesse la solitude des générations sur la place publique; pour qu'une vraie solidarité puisse s'affirmer et s'épanouir.

En communauté de destin, nous sommes tous responsables les uns des autres. Depuis la grande crise des années 30, l'État a su médiatiser et organiser cette solidarité entre les citoyens de notre société. Toutefois, la présence de l'État, à plusieurs égards bénéfique pour la collectivité, ne doit pas nous faire oublier notre responsabilité de citoyens. Dans notre milieu de travail, à l'école, à l'université, dans notre milieu associatif, au sein de notre famille, partout, les gestes que nous commettons peuvent faire la différence.

Nous avons foi en la volonté des gens d'ici, peu importe leur âge, leur sexe ou leur milieu social, de faire émerger une société plus juste et généreuse; c'est pourquoi nous avons fondé *Le Pont* entre les générations. Puisse cette foi être contagieuse auprès de tous ceux qui croient que, comme société ou comme individu, nous sommes ce qui nous survit.

Fausses rumeurs

ALIX ADRIEN

Délégué syndical à l'école secondaire Mont-Royal

À

la suite d'une assemblée générale des enseignants de l'école secondaire Mont-Royal, il a été convenu par la grande majorité de rétablir les faits concernant l'article paru dans *Le Devoir* du mardi 8 septembre 1998 qui titrait: «L'école Mont-Royal se francise difficilement».

Dans toutes nos classes, mis à part le cas de l'anglais et de l'anglais, le français est de rigueur tant chez les élèves que chez les enseignants. Ceci ne saurait nullement empêcher que dans le but d'intervenir auprès d'un élève en difficulté, nos collègues, majoritairement polyglottes, puissent mettre à profit leurs connaissances pour le bien de l'élève.

Nous connaissons tous la grande diversité ethnique de la clientèle étudiante montréalaise et la façon dont on cherche à les intégrer, souvent hâtivement, dans un système lui-même en phase de transition. Et si, dans notre démarche pédagogique, nous mettons à la portée des enfants les moyens les plus légitimes pour rendre précisément le français accessible, ce n'est pas une raison pour répandre de fausses rumeurs et chercher des problèmes inexistantes qui ne peuvent que provoquer chez l'élève des mécanismes de défense indésirables.

Notre but en tant que pédagogues est de faire aimer la langue française plutôt que de l'imposer.

Les termes du genre «dimension folklorique», «baragouinent», «francophone toujours théorique» utilisés dans l'article du *Devoir* dénotent bien un manque de respect à l'endroit d'un métier des plus nobles et lésent maladroïtement des collègues dévoués et une direction d'école que nous appuyons sans réserve.

Cette farouche intolérance et cette intransigeance excessive qu'à notre tour nous dénonçons n'ont fait qu'engendrer une résistance chez les élèves. Nous nous sentons sérieusement indignés de nous faire harceler de la sorte, bien à tort pourtant, par quelques collègues que le manque de tact a fini par trahir. Quant à nous, loin de baisser les bras et de nous laisser impressionner et décourager, nous poussons à la roue et continuons dignement à bâtir le Québec de l'avenir, dans un engagement fécond de droiture, de respect et de fierté.

Belle rhétorique!

MARTINE PICHÉ
GILLES LACHAPELLE
STÉPHANE MÉNARD
MICHÈLE GUINDON

À

défait de pouvoir commenter la réplique de certains collègues, une copie de la lettre envoyée au *Devoir* nous ayant été refusée par notre délégué syndical, nous, soussignés, enseignants syndiqués de l'école secondaire Mont-Royal, désirons donner publiquement notre appui à l'article de Paule des Rivières sur la difficile francisation de notre école. Nous croyons toujours que le multiculturalisme dans une école française, d'une commission scolaire française, doit obligatoirement et prioritairement passer par le respect, la valorisation et l'utilisation de la langue française dans toutes les sphères d'activité de l'école. Malheureusement, ce que nous observons dans la vie de tous les jours à Mont-Royal démontre indubitablement que rien n'a été fait dans ce sens jusqu'ici: aucune politique de valorisation du français dans les autres matières; aucune mention à ce sujet lors des assemblées des élèves au début de l'année; aucune directive aux enseignants.

Cette école est «française» depuis maintenant treize ans et nous assistons encore à des levées de boucliers chaque fois que nous osons élever la voix pour que le français prenne toute sa place. Nous trouvons anormal et particulièrement choquant que l'on oppose à la notion de valorisation du français celle de liberté individuelle et que l'on tienne pour acquis qu'un microcosme multiculturel est infailliblement voué à l'anglicisation! Belle rhétorique, n'est-ce pas? Seules ces prises de position étonnantes sont sur le plan pédagogique indéfendables et socialement lourdes de conséquences.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (régions), Paul des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relatives); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Louise Leduc (musique), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutrisac, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (editorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornéliier (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa) et éditeur à Québec); à l'information publique: Genevieve Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Evelyn Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

◆ LE DEVOIR ◆

ACTUALITÉS

Exigez votre
Télé choix!

Les lecteurs trouveront dans leur *Devoir* d'aujourd'hui le troisième numéro de notre nouveau supplément, *Télé choix*. S'il n'y est pas, ce sera tout simplement un oubli de la part du dépositaire ou du camelot et il ne faudra pas hésiter à le leur réclamer. Un service téléphonique spécial a été mis en place au numéro (514) 985-3333 où une préposée recevra vos commentaires de 9h à 13h. Avec votre aide, nous tenterons de corriger la situation là où notre service de messageries aura fait défaut et, si nécessaire, nous vous ferons parvenir par la poste un exemplaire du *Télé choix*.

UNION SOCIALE

SUITE DE LA PAGE 1

cette confiance se teinte de prudence car nous n'avons pas nécessairement eu des réponses à toutes nos questions, ce qui est tout à fait compréhensible considérant que c'est un processus qui s'amorce», a indiqué M. Facal à l'issue de son premier face-à-face avec ses homologues fédéral et provinciaux.

«Nous sommes confiants d'être sur la bonne voie», a renchéri Diane Cunningham avec soulagement. Selon elle, l'atmosphère s'est nettement améliorée depuis juin, alors qu'une rencontre similaire avait fait chou blanc.

«C'était la première fois que les ministres avaient l'occasion de revoir ensemble les deux documents [les positions provinciale et fédérale], de s'interroger à leur sujet et d'en discuter concrètement», a noté Mme McLellan. Il reste beaucoup de travail à abattre mais elle est plus optimiste face à la possibilité d'en arriver à une entente.

Rien n'est pourtant résolu et un fossé sépare toujours les deux niveaux de gouvernement sur les façons de régler leurs disputes et d'encadrer le pouvoir fédéral de dépenser dans les domaines de compétence provinciale.

Les premiers ministres provinciaux, y compris Lucien Bouchard, s'étaient entendus en août pour demander que le fédéral obtienne l'accord des provinces avant de lancer de nouveaux programmes et de dépenser dans des secteurs de compétence provinciale exclusive, qu'il soit seul ou non à financer le projet. Ils revendiquaient aussi que les provinces aient le droit de se retirer du programme fédéral avec pleine compensation financière, à la condition de réinvestir les fonds dans le même secteur prioritaire.

De plus, ils exigeaient la mise sur pied d'un mécanisme de règlement des différends lorsqu'il y a litige entre une province et le fédéral autour de l'interprétation des principes de la Loi nationale de la santé ou encore du respect des conditions associées au droit de retrait. Actuellement, le fédéral décide seul si les principes en matière de santé sont respectés et si une sanction s'impose. Les provinces ne veulent plus qu'Ottawa soit ainsi juge et partie.

Le premier ministre Jean Chrétien avait offert une fin de non-recevoir en septembre, accusant les premiers ministres provinciaux de vouloir diriger le pays à sa place et de miner les pouvoirs d'Ottawa. Il refusait l'idée d'une interprétation conjointe de la Loi nationale sur la santé tout comme celle de permettre un droit de retrait des programmes financés exclusivement par le fédéral. Il s'en tenait à son engagement du discours du Trône de 1996, à savoir un droit de retrait limité aux programmes à frais partagés.

Mme McLellan n'aurait pas offert davantage en matière de droit de retrait mais Mme Cunningham a dit sentir de «la flexibilité et une ouverture d'esprit» et même avoir «été relativement soulagée» par les explications de la ministre fédérale.

M. Facal a plutôt ressenti un désir de mieux comprendre le point de vue des provinces. «Il serait exagéré de parler d'ouverture ou de fermeture d'esprit. Disons qu'il y a eu tentative de s'assurer que chaque partie comprenne clairement la position de l'autre», a indiqué le ministre québécois. Il avoue d'ailleurs que la position fédérale sur le pouvoir de dépenser et le règlement des différends demeure inacceptable.

«Mais dans la mesure où ils nous assurent qu'ils veulent collaborer et qu'ils sont de bonne foi, nous sommes prêts à donner la chance au contraire», a-t-il ajouté.

Anne McLellan insiste. Aucun élément de l'accord ne pourra être pris isolément. Elle rappelle, comme Jean Chrétien, qu'il s'agit d'une négociation et que «chaque partie doit accepter que c'est donnant donnant» et se montrer flexible.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 990, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 9858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Les exilés de l'intérieur



CHRISTINE NESBITT REUTERS

LA RÉCENTE guerre civile a fait de nombreux sans-abri en Sierra Leone, un pays d'Afrique occidentale. Ce garçonnet est hébergé dans un camp aménagé dans la localité de Kenema. La directrice de l'UNICEF, Carol Bellamy, a visité ce camp dans le cadre d'une tournée en Sierra Leone. Elle y a notamment plaidé pour la démobilisation des enfants-soldats. À lire en page C 10.

BOUCHARD

Stéphane Dion est d'avis qu'Alliance Québec s'y prend mal pour défendre les droits des anglophones

SUITE DE LA PAGE 1

Mais les francophones ont leurs raisons d'être inquiets, a concédé M. Dion. «Si on prend l'ensemble du programme de [William] Johnson, les francophones ont de bonnes raisons d'être inquiets. [...] Si c'est de dire: "Soyons tolérants, on est une société ouverte, regardons ce qu'on peut faire", c'est beaucoup plus positif comme réaction. C'est à M. Bouchard de voir ce qu'il veut faire. Est-ce qu'il veut sonner le tocsin ou essayer de gérer le problème le mieux possible?»

Stéphane Dion est d'avis qu'Alliance Québec s'y prend mal pour défendre les droits des anglophones. «Ce qui est inquiétant, c'est qu'on n'a jamais senti chez M. Johnson la moindre compréhension envers le fait que les Québécois francophones eux aussi sont une minorité. Ils sont majoritaires au Québec mais minoritaires au Canada et une toute petite minorité dans un continent anglophone. Si on sentait une compréhension chez lui vis-à-vis de la situation des Québécois francophones, ça aiderait à créer un sentiment de compréhension mutuelle plus grande que celle qu'on observe.»

Changer la loi?

M. Bouchard s'en est pris une fois de plus au président d'Alliance Québec, Bill Johnson, qui tente selon lui de provoquer des réactions négatives dans la population franco-

phone. «Dans ses tactiques et les moyens un peu extrémistes qu'il prend, je suis convaincu qu'il ne représente pas l'ensemble des anglophones de Montréal», a-t-il déclaré.

Un journaliste a demandé au premier ministre s'il avait songé à modifier la loi 86 sur la langue d'affichage en utilisant la clause «nonobstant» pour se soustraire aux obligations de la Charte canadienne des droits et libertés.

«Ca ne m'apparaît pas pertinent à ce moment-ci de la discussion, a-t-il répondu. Aussi longtemps que l'équilibre linguistique n'est pas rompu, je pense que la question ne se pose pas.»

Pendant ce temps, au centre-ville de Montréal, les grands magasins La Baie et Eaton affichent toujours leurs soldes et liquidations en français. Chez Eaton, le magasin principalement visé par Alliance Québec, les employés soupirent lorsqu'on aborde le sujet. «On n'avait pas besoin de ça, a raconté un jeune vendeur à deux clientes. On est en train de faire des réparations de plusieurs millions et ils viennent nous achaler avec la langue d'affichage! Un peu plus loin, une vendeuse a haussé les épaules à l'évocation d'une pose prochaine d'affiches en anglais. «Ca ne changera pas grand-chose. Moi, je m'adresse d'abord en français aux gens, mais s'ils sont anglophones, je leur parle en anglais après. Mais ils ne sont jamais fâchés parce que je leur ai parlé en français...»

Avec la Presse canadienne

NOIRE Les pieds-nickelés version Barcelo

SUITE DE LA PAGE 1

est à Paris. Ce dernier, qui aime tant James Crumley, auteur de *La Danse de l'ours*, n° 2361 de la Série noire, envoie un fax à la maison qu'habite Barcelo au centre ou à la périphérie de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Le contenu du fax? «Il a aimé et veut le publier comme tel. Lorsque ma femme m'a téléphoné cela pour m'annoncer la nouvelle, j'étais emmerdé parce que c'était Libre Expression qui était propriétaire des droits et non moi.» Toujours est-il que «j'ai utilisé le fax de mon voisin de camping au Mexique pour demander à Raynal [NDLR: éditeur heureux de *Un baiser sans moustache* de Catherine Simon, n° 2488 de la Série noire] s'il était possible de s'entendre avec Libre Expression. Je pense que cette histoire l'a réjoui.»

Côté cour comme dans cour de justice, où se disputent parfois les droits d'auteurs, Libre Expression et Raynal, amateur de «ouïsqui» et férù en régimes minceur, s'entendent. Les patrons du premier vendent au second les droits de *Moi, les paraplous*. Sauf que... ou plutôt à condition...

A condition que Barcelo travaille, écrive, conçoive un autre roman noir. En clair, Raynal voulait publier un inédit de Barcelo. N'oublions pas que ce dernier... «Je suis au Mexique. Je suis emmerdé. Mais bon... Depuis plusieurs mois, j'avais en tête la première phrase de ce qui devait être mon prochain roman.» La phrase en question? «Savez-vous quand j'ai commencé à regretter la mort de ma mère?»

«J'ai commencé l'écriture de Cadavres avec cette phrase. Puis pendant trois à quatre semaines, j'ai écrit le brouillon de ce roman. Je reviens chez moi, on m'apprend que ça s'est arrangé avec Libre Expression. Fin juillet 1997, j'envoie Cadavres que j'avais retravaillé à mon retour du Mexique à Raynal. Trois semaines plus tard, il me répond qu'il le prend comme tel. Il ne m'a pas demandé de corrections.»

La Noire, une institution

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Maurice Duhamel arborait une moustache à l'anglaise et ne se départissait que très rarement d'un parapluie tout aussi britannique que sa moustache. Maurice Duhamel était gentilhomme et anglophile. C'est lui qui fonda, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, la Série noire.

Cette collection liée à la maison Gallimard depuis ses débuts amorce son histoire, si l'on peut dire, avec la publication de deux romans écrits par Peter Cheyney. Duhamel en est le traducteur. Le succès est immédiat. Le genre, le style séduisent tous ceux et celles qui, au lendemain de la plus importante saignée de l'histoire, avaient envie de tout simplement s'amuser.

Sous la gouverne de Duhamel, la Série noire va s'imposer d'autant plus rapidement qu'elle publie les meilleurs écrivains du genre. Sur ce front, le flair de Duhamel pour les bons coups est d'autant plus évident ou marqué qu'assez rapidement la principale collection du genre policier, soit «Masque», se conforte dans le conservatisme éditorial

qui l'a toujours singularisée.

Toujours est-il que c'est dans la Série noire que sont publiés Raymond Chandler, Dashiell Hammett, David Goodis, Jim Thompson, Charles Williams, James Cain, Donald Westlake... Bref, au tournant des années 60, le tableau de chasse du père Duhamel est si riche que la Noire trône en haut, tout en haut de la pyramide.

Au début des années 70, en fait en 1971, Duhamel publie *Laissez bronzer les cadavres* de Jean-Pierre Manchette. C'est alors l'avènement du noir politisé, le noir très marqué à la gauche du spectre politique. Dans la foulée de Manchette, toute une génération de jeunes écrivains va imposer un style qui renoue le genre comme il le racontait la Noire.

Avec l'arrivée de Robert Soulat à la tête de la Noire, on assiste en quelque sorte à la consolidation de cette collection. Puis au début des années 90, voilà que Claude Gallimard choisit Patrick Raynal comme grand patron de la Noire.

Que fait-il? Raynal ouvre la collection à des écrivains des cinq continents. Tellement que la géographie littéraire qui est désormais celle de la Série noire fait de celle-ci la collection la plus internationale qui soit au monde.

MÉTRO

SUITE DE LA PAGE 1

rivière des Prairies et à relocaliser le centre de formation des pompiers du métro, qui s'y trouve aussi. Les travaux consisteront également à fournir un stationnement de 700 places pouvant être doublé et à aménager le nouveau terminus.

La volonté gouvernementale se limite en effet pour l'instant à établir une seule sortie de métro. La phase deux du projet, soit l'établissement d'un métro de surface, circulant sous un abri, avec deux autres stations, l'une arrêtant au cégep Montmorency et l'autre au centre commercial Le Carrefour Laval, ne sera pas enclenchée dans l'immédiat.

La responsabilité du projet relève de l'AMT mais c'est la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) qui en sera le maître d'œuvre. Ainsi, s'il doit y avoir des règlements d'emprunts à effectuer, la STCUM devra les assumer.

Par ricochet, d'aucuns s'interrogeront sur la participation financière des Lavallois à la dette du métro. Déjà, le prolongement du métro à Longueuil suscite bien de la houle en ce qui a trait à la contribution de la Rive-Sud au fardeau des contribuables de l'île de Montréal.

D'autres interrogations sont soulevées par le choix du gouvernement du Québec. Ainsi, l'arrivée du métro sur la rive nord de la rivière des Prairies risque de réduire l'intérêt de l'actuelle voie réservée qui existe sur le pont Viau. Cela pourrait signifier son élimination, augmentant du coup la capacité du pont Viau à la circulation automobile. En 1995, 37 000 voitures traversaient ce pont à tous les jours.

De plus, l'annonce gouvernementale, que le premier ministre Lucien Bouchard avait lui-même promise le mois dernier (lors d'une rencontre avec le maire de Laval, Gilles Vaillancourt) avant novembre pour ne pas en faire un enjeu électoral, devance le dépôt du plan de transport pour la région métropolitaine. Certains observateurs du secteur du transport verront peut-être dans cet empiètement un manque de cohérence dans les mesures à prendre pour Montréal.

D'ailleurs, dans son plan stratégique, l'AMT ne prévoit pas de prolongement du métro à Laval avant 2004 au plus tôt. Selon l'organisme, l'achalandage ne le justifie pas.

Mais au plan politique, il en va autrement. Un regard sur la petite histoire de ce dossier épique lavallois démontre bien des promesses, des tergiversations, des vagues-hésitations, des reculs et encore des promesses. Le métro de Laval est en voie de devenir le plus important monument politique souterrain.

En 1989, le premier ministre de l'époque, Robert Bourassa, en avait fait plus qu'un engagement électoral. A quelques jours du scrutin, il avait signé une entente formelle pour réaliser les travaux devant se terminer en 1995 ou 1996.

Lors de la campagne électorale de 1994, le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, avait repris la promesse. Mais les préoccupations du nouveau gouvernement s'étaient principalement tournées vers la tenue d'un référendum, y compris l'injection de dizaines de millions de dollars pour réaliser des études (dix millions de dollars) et une consultation préférentielle à travers la province.

L'automne dernier, c'était au tour du nouveau ministre d'État à la métropole, Robert Perreault, de mettre le métro de Laval au rang des priorités à court terme. En septembre, Lucien Bouchard s'est engagé à ne pas renier la promesse de son prédécesseur, M. Parizeau. Mardi soir, Bernard Landry appuiera sur l'accélérateur.

Dès lors, des réactions d'opposition sont à prévoir sur l'île de Montréal. Les municipalités de Montréal-Nord, Anjou et Saint-Leonard réclament l'extension du métro vers l'est depuis des lunes. Le simple prolongement de la ligne bleue jusqu'au boulevard Pie-IX (une station) permettrait de rendre optimale l'utilisation de la voie réservée sur cette grande artère.

Du côté de la Ville de Laval, on ne peut que se réjouir. Le dossier hante le paysage politique depuis que le maire Jacques Tétreault a rejeté en 1973 la proposition de la Communauté urbaine de Montréal de prolonger le métro à Laval. Par la suite, il est continuellement revenu provoquer des débats électoraux.

La droite dure veut
contrer Nétanyahou

AGENCE FRANCE-PRESSE

Jérusalem — Les durs de la droite israélienne ont lancé hier une offensive pour lier les mains au premier ministre Benjamin Nétanyahou lors de son prochain sommet avec le président palestinien Yasser Arafat aux États-Unis.

L'objectif déclaré de l'opération est de faire échec à un projet d'accord sur un retrait militaire israélien partiel en Cisjordanie, qui pourrait se dégager lors du sommet convoqué par le président américain Bill Clinton à la mi-octobre.

Les durs de la droite, composante importante de la coalition gouvernementale de M. Nétanyahou, affirment avoir les moyens de faire chuter le premier ministre s'il passait outre à leurs avertissements.

Selon la radio publique, huit ministres sur 18 ont d'ores et déjà annoncé qu'ils voteraient contre un accord si M. Nétanyahou faisait la moindre concession concernant les garanties demandées aux Palestiniens quant à «la lutte antiterroriste».

Parmi les opposants les plus résolus figurent les deux ministres du Parti national religieux (PNR), porte-voix des colons, Yitzhak Lévy et Shaoul Yahalom.

Le PNR a dénoncé par avance toute négociation «sous la menace d'attentats» des islamistes palestiniens du Hamas et exigé que l'application de tout accord conclu par M. Nétanyahou soit conditionnée à un feu vert préalable du gouvernement.

Le ministre des Infrastructures nationales, Ariel Sharon, s'est également «totalement opposé» à un retrait militaire israélien de 13 % en Cisjordanie, proposé par les États-Unis, a indiqué la radio publique.

M. Nétanyahou tente toutefois d'amadouer le champion de la colonisation en lui faisant miroiter le ministère des Affaires étrangères, a ajouté la radio.

Dix députés de droite, dont sept membres de la coalition, ont publié une lettre ouverte hier dans le quotidien *Haaretz* pour annoncer qu'ils feraient tomber le gouvernement si celui-ci «renonçait à une nouvelle partie d'Eretz Israël», le Grand Israël incluant les Territoires occupés.

La Knesset doit se saisir d'un projet de loi d'élections anticipées lors de la rentrée parlementaire le 19 octobre.

Hier, M. Nétanyahou a reçu une délégation des Loubavitch, une secte ultranationaliste, qui ont protesté contre la poursuite des négociations avec les Palestiniens et contre tout projet de céder «un pouce d'Eretz Israël».

La veille, il a rencontré une délégation des colons juifs qui n'ont pas hésité à l'accuser d'être responsable des attentats commis ces derniers jours à Hébron en Cisjordanie.